

PLAISANCE & PÊCHE
ÉCORESPONSABLES



Pêche Plaisance

*Pêche sous-marine du lieu jaune - Pêche en kayak (2)
Construction d'un bateau (2) - Les femmes à la SNSM
Ifremer (2) - OFB : oiseaux et mammifères marins*



*Défense de la plaisance,
des pêches en mer,
récréatives et sportives*



*Fête de la Mer et des Littoraux
du 6 au 9 juillet 2023*



Rejoignez-nous !

SOMMAIRE

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 23
- Actualité régionale P 24 à 31

■ REPORTAGES PÊCHE & PLAISANCE

- Réglementation liée au dérangement des mammifères et des oiseaux marins en mer P 32 & 33
- Pêche en kayak : la traque des gros poissons Volet 2/2 P 34 & 35
- Construction d'un bateau Volet 2/3 P 36 & 37
- Ifremer - Volet 2/3 P 38 & 39
- Oiseaux marins P 39
- Pêche sous-marine du lieu jaune P 40 & 41
- Pêche à la bredouille P 42
- Incendie bateaux P 43
- Braconnage de bars P 43
- SNSM : la place des femmes P 44 & 45

■ DIVERS

- Vos belles prises P 46
- Les brèves - Les beaux livres P 47

■ VIE DES ASSOCIATIONS

- Perros-Guirec - Noirmoutier - Fécamp P 48
- Lézardrieux - Berck-s/Mer Les Sternes Lion-s/Mer P 49

■ ACTUALITÉ

- Fiche recette : salade de moules tièdes à la fête et aux légumes d'été P 50

La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



fnpp.fr



PÊCHE PLAISANCE

N° 78 - Juin 2023

Bulletin de liaison de la FNPP
 Directeur de la publication : Jean Mitsialis
 Assistante : Muriel Jourdein
 Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

FNPP

BP N°14
 29393 Quimperlé Cedex
 Tél. 09.62.02.00.76 - fnpp@orange.fr

Ont collaboré :

Patrice Allin
 Jean Lepigouchet
 Alain Théret
 Annick Danis
 Dominique Viard
 Paul Vinay
 Christophe Goumas
 Claude Bougault
 Jean Mitsialis

Jacques Andrieu
 Patrick Gobbé
 Michel Larose
 Pascal Baudouin
 Jean-Claude Hodeau
 Jackie Plataut
 Lionel Bert
 Arlette Halley-Duval
 Hervé Gosselin
 Léa Costalès

Paul Luu
 Blaise Rembauville
 Christian Cano
 Colin Goletto
 Joël Arvor
 Alain Laurec
 Yves Thillet
 Arnaud Rouxel
 Jean-Claude Azera
 Peggy Tétré

Photographe : Jean-Charles Pauvert
 SNSM - Maxime Huriez - Damien Langlet

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire
 n° 0122 G 85896
 ISSN 249-9630
 Dépôt légal juin 2008

Prix : 3,50 €
 Tirage : 21 300 exemplaires

Impression : Litografia Rosés
 Carrer Progrés 54-60 - 08850 Gavà Barcelone - Tél. : 93 633 37 37

fnpp.fr

Édit

Du bon et
du moins bon...

Plaisance

Sécurité

Environnement

Je voudrais, tout d'abord, revenir sur notre 49^e congrès national qui s'est déroulé au Cap d'Agde du 14 au 16 avril

dans une ambiance studieuse et conviviale. Le centre Azuréva du Cap d'Agde, choisi pour nous accueillir et presque entièrement réservé à notre manifestation, s'est révélé parfaitement adapté à la grande satisfaction des très nombreux congressistes. Sous des conditions météorologiques très variables, ce 49^e congrès a néanmoins connu une réussite exceptionnelle confirmée par les nombreuses retombées émanant des participants de toute la France, des médias et des élus qui avaient fait le déplacement.

Je tiens à remercier très chaleureusement toute l'équipe de la FNPP Occitanie pour l'organisation remarquable de cet événement. Je tiens aussi à saluer toutes les personnalités qui, malgré les contraintes du moment, ont tenu à être présentes parmi nous en témoignant ainsi de leur soutien. Je les en remercie vivement.

Je salue tout particulièrement cette année la qualité et la cohérence des travaux effectués par vos représentants dans le cadre des différentes commissions dont l'essentiel va désormais constituer la feuille de route de notre fédération. Merci à tous ceux qui y ont participé pour leur investissement et leur esprit collectif. Vous trouverez dans ce numéro le texte exhaustif des différentes synthèses validées lors de notre assemblée générale.

Malgré nos nombreuses interventions, les gesticulations, voire provocations, opérées par certaines Aires marines protégées (AMP) demeurent. Des mesures, souvent sorties d'on ne sait où, sans aucune référence au cadre national pourtant défini collectivement et par consensus comme dans la charte mer d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable signée en 2010, continuent de surgir à tous niveaux, au travers d'un millefeuille institutionnel de plus en plus complexe, impénétrable. Cette situation va à l'encontre d'une appropriation individuelle et collective d'actions permettant d'atteindre des objectifs raisonnables partagés et bien compris.

La mise en place de zones de pêche réglementées à l'initiative des parcs marins des Calanques et du golfe du Lion illustre parfaitement le fond de mon propos. Comment peut-on adhérer à une telle démarche menée en l'absence de réelle concertation et sans aucune justification sur le plan scientifique ; comment peut-on proposer d'associer les zones adjacentes des parcs à la même réglementation ? L'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire !

Nous sommes donc plus que jamais vigilants, prêts à défendre nos droits et nos libertés par tous les moyens et maintenant d'une seule voix, celle de la nouvelle confédération. Mais nous souhaitons le faire en étant respectés, au travers d'un dialogue sérieux, sans laisser constamment s'ajouter des couches au millefeuille administratif qui font souvent perdre de vue que rien ne vaut une mobilisation responsable des acteurs du terrain pour créer la confiance, évoluer et atteindre des objectifs aussi ambitieux soient-ils.

Ces mêmes AMP veulent imposer aux pêcheurs de loisir une déclaration obligatoire de « pêcheur » sur une application dénommée catch Machine. Nous ne sommes pas en soi opposés au principe d'une déclaration. Mais encore une fois, dès 2010, et plus tard réitérée, toutes les fédérations avaient signé une charte avec deux ministres dont un est toujours en activité. Mettons-la en place plutôt que de réinventer sans suite d'autres systèmes, objectifs ou contraintes qui ne font que compliquer, décourager et nuire à leur mise en œuvre effective.

Alors plutôt que de nous refaire sans cesse l'histoire, nous demandons à ce que ce qui a été décidé et signé ensemble soit simplement mis en place. Cela sera autant de réunions chronophages évitées où nos bénévoles commencent à se fatiguer.

Notre belle unité ne serait qu'un pis-aller si nous ne parvenions pas à la partager avec nos partenaires. C'est dans cet esprit que la confédération a été constituée en février dernier, regroupant aujourd'hui toutes les fédérations de pêche en mer. Pour sceller cette nouvelle alliance, la confédération organise sa première convention le 8 juillet prochain à Martigues.

Cette convention sera inscrite dans le cadre des journées de la Fête de la Mer et des Littoraux du 6 au 9 juillet 2023. J'en profite ici pour vous inciter à déclarer sur le site de la Fête de la Mer et des Littoraux tous vos événements se déroulant dans ce créneau de dates : <https://fetedelameretdeslittoraux.fr/> La FNPP soutient cette belle initiative : <https://fetedelameretdeslittoraux.fr/ils-nous-soutiennent/>

Un incident récent, concernant une pêche du bord du bar, me fait également réagir. Une nouvelle fois, nous sommes confrontés à une lecture différente dans l'application et la mise en œuvre des textes et de la réglementation. Cet exemple récent a amené à des résultats différents en fonction de l'autorité qui a contrôlé. Les textes et la réglementation actuels qui régissent l'ensemble de nos activités comportent trop d'ambiguïtés et ne prennent pas suffisamment en compte l'intérêt des usagers. Ils donnent lieu régulièrement à des situations grotesques et à des conflits regrettables et inutiles qui, par manque de sensibilisation des acteurs du contrôle, vont à l'encontre des objectifs recherchés. Nous souhaitons vivement un dépoussiérage des textes et règlements actuellement en vigueur dans l'intérêt des usagers mais aussi de l'ensemble des acteurs concernés.

Par contre, il semblerait que les autorités aient décidé de sanctionner les chalutages dans la bande des trois milles nautiques - souvent en détruisant durablement frayères et autres lieux de biodiversité - à l'instar de ce chalut marseillais qui vient de se voir infliger une amende et retirer son autorisation de pêche pendant un an. Il devra également verser une indemnité au parc national en réparation du préjudice écologique. Espérons que ce ne soit pas uniquement un cas d'exemple.

Enfin, je ne pourrais pas conclure cet éditorial sans vous faire part de ma satisfaction à l'égard du travail remarquable qui a été fait par notre fédération, associée à la CNP et aux autres fédérations pour le recours amiable déposé auprès du préfet maritime de l'Atlantique contre l'arrêté du parc éolien du banc de Guérande. Nos demandes concernant également l'accès aux pêcheurs de plaisance sous certaines conditions, ont été prises en compte et un nouvel arrêté vient d'être publié. Il définit un cadre réglementé dans l'intérêt de tous, négocié et bien compris, assorti d'un suivi régulier dans sa mise en œuvre. C'est un premier exemple de ce que peut faire le regroupement de toutes les fédérations. Ceci est la preuve qu'il existe d'autres façons de faire. Il serait sage d'en tirer les leçons : une méthode et un état d'esprit qui se doit de faire école dans bien d'autres cas et qui montrent que l'on peut faire avancer les choses autrement entre toutes les parties, d'autant plus dans des enjeux importants.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, la situation reste souvent difficile et nous continuerons avec nos partenaires plus que jamais à faire valoir nos droits et nos valeurs. Nous souhaitons toutefois pouvoir le faire de façon constructive et avec des interlocuteurs partageant, nous l'espérons, ce même esprit.

Ensemble, nous pouvons y parvenir. Je compte sur vous !

Jean Mitsialis
président de la FNPP

Pêcher intelligent - Pêcher durablement



La commission plaisance se réunit pour la deuxième fois ; nous devons, par un travail au long cours, faire vivre et partager notre expérience à l'ensemble.

La plaisance en chiffres

(les derniers connus - 2021)

La plaisance représente **1 041 127 unités** dont **773 333 bateaux à moteur**, **204 411 voiliers** et **59 256 autres embarcations** et **4 127 embarcations de type inconnu**. Le **poids économique** de la plaisance représente **16 milliards d'euros** et **120 000 emplois directs**.



Participants : Christophe Goumas, responsable de la commission (44) ; Hugues Andrieu (34) ; François Corbeau (14) ; Jacques Flatin (85) ; Jean-Pierre Fouquet (29) ; Christian Goudoux (30) ; Philippe Moles (34) ; Claude Mulcey (33) ; Maurice Pin (30) ; Isabelle Prévost (85) ; Claude Sanchez (34).

Le plaisancier et le portuaire

Chaque port doit avoir son CLUPP conformément à l'article R622-3 du code des ports maritimes (devenu code des transports) article R 5314-19(V). Le **statut juridique** du représentant des plaisanciers doit être assorti du **droit de vote** et pas seulement être consultatif, mais participer d'un **réel engagement à obtenir une ès-qualité au service des usagers**.

Nous demandons une **réelle transparence des budgets**, la **justification des tarifs** ainsi que de **leurs évolutions** et la **mise à disposition des contrats de port**. Nous voulons une **réelle prise en compte des avis et orientations du conseil portuaire** par les gestionnaires et que les prérogatives des conseils portuaires ne soient pas diluées dans la gestion du syndicat mixte.

Le plaisancier et le vivre ensemble

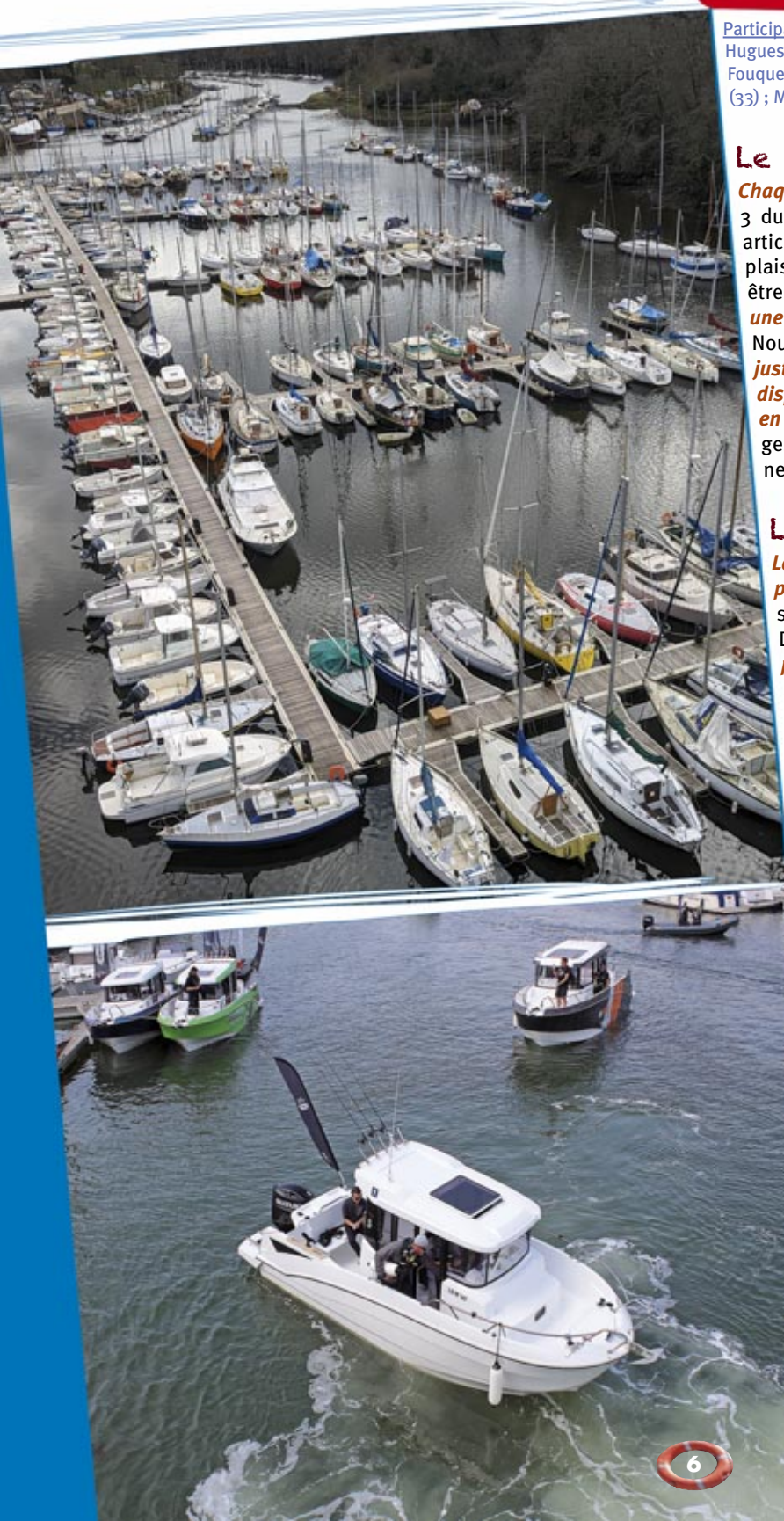
La plaisance est de plus en plus diversifiée et des usagers de plus en plus nombreux pratiquent leurs activités sans se soucier vraiment des conséquences sur les autres usagers. Devant ce constat, il nous semble nécessaire que **chaque pratiquant d'une unité motorisée** (scooters de mer) **soit titulaire d'un certificat de navigation** (code de la navigation, règles de barre). De plus, ces unités devraient être **facilement identifiables par le numéro d'immatriculation visible** de l'intérieur (barre) et de l'extérieur (les autres usagers). On constate que **de plus en plus de nuisances sonores viennent perturber la tranquillité des autres usagers**. Il devient nécessaire de **réglementer ces pratiques**.

Le plaisancier et les zones protégées

La commission alerte sur la prolifération non contrôlée de zones interdites ou à réglementation spéciale. Nous demandons que la **mise en œuvre, le renouvellement et l'extension soit motivées par des études scientifiques indépendantes et contrôlées**. Dans chaque **conseil de gestion des parcs marins, la plaisance doit être représentée** suivant la proposition des usagers. **La réglementation doit être identique d'un parc à un autre, sur toutes les zones**.

La commission préconise que ses **représentants FNPP** au sein des bureaux et/ou comités de gestion constituent un **groupe de travail en visioconférence** pour élaborer une **stratégie de défense** des pêches de loisirs dans lesdits parcs.

Un **document en cours d'élaboration** par Jean Mitsialis va **répertorier l'ensemble des zones protégées et/ou renforcées** (parcs marins, Natura 2000, champs éoliens, champs houlomoteurs...) qui sera **diffusé à tous**. Nous demandons à **l'ensemble des associations FNPP de produire les arrêtés et règlements de ces zones à la commission plaisance aux fins de travail à l'uniformisation de ces règles**.





La commission rappelle sur l'utilisation de l'*application Catch machine*, qu'elle tend à devenir, a minima sur l'arc méditerranéen, une *application de déclaration de l'activité sur les parcs marins*. C'est une initiative concertée de l'OFB, Ifremer et Dirm. Nous rappelons notre *accord à une déclaration volontaire mais contre toute possibilité de voir poindre un permis de pêche en mer*.

Le plaisancier et les parcs marins

Nous créons une *sous-commission spécifique aux parcs marins* sur l'ensemble du territoire. La commission préconise que ses *représentants FNPP prennent contact en visioconférence* ou tous autres moyens à leurs convenances pour qu'ils s'entendent sur une *stratégie commune concernant la défense des pêches de loisir* au sens desdits parcs marins. *Nous communiquerons nos travaux* en groupe de travail.



Le plaisancier et les parcs éoliens

Un *recours* sous l'égide de la CNP mais sous notre rédaction est en cours. Nous demandons que la *libre circulation soit autorisée dans les parcs éoliens* tout en *respectant les aspects de sécurité* faisant l'objet de la proposition du préfet maritime du 22.09.2022 qui écrivait : « AIS obligatoire en émission sur le site du Banc de Guérande, sauf de jour avec une visibilité de 5 km ».

Christophe Goumas
responsable de la commission plaisance



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

- 1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).
Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.
* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm
- 2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 18 € (7 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).
- 3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 18 € (15 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).



Règlement par chèque à l'adresse ci-dessous

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - fnpp@orange.fr - www.fnpp.fr



La pêche de loisir en mer est accessible à tout citoyen sans distinction d'âge ni de catégorie socioprofessionnelle. Elle représente un poids économique considérable pour notre économie ainsi que des milliers d'emplois, c'est une activité importante. Pratiquée par des millions de Français, la pêche de loisir en mer est une pêche sélective et écoresponsable qui ne menace aucune espèce en ne prélevant qu'une infime quantité de poissons à l'aide de matériels extrêmement limités. Rappelons que les associations adhérentes à la FNPP œuvrent à longueur d'années sur toutes nos côtes pour propager des bonnes pratiques de pêche afin d'éduquer les pêcheurs de loisir au respect de la ressource et de l'environnement ainsi qu'au strict respect de la réglementation et des règles de sécurité : nos guides des bonnes pratiques ont déjà été diffusés à plusieurs millions d'exemplaires sur tout le littoral national, ainsi que nos outils de mesurage et nos planches d'identification des espèces. Notre revue *Pêche Plaisance* apporte chaque trimestre à nos adhérents toute information nouvelle importante relative à la réglementation et à la sécurité et leur apporte connaissance des événements se déroulant dans chaque département et région maritime.

Point sur la charte mer

Malgré nos demandes renouvelées chaque année, la charte mer, élaborée par consensus au cours des travaux du Grenelle de l'environnement, signée le 7 juillet 2010 entre les fédérations de pêcheurs de loisir, les deux ministres en charge du Développement durable, de la Mer et de la Pêche et le secrétaire d'État à l'Écologie, le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, l'Association nationale des élus du littoral, le Conservatoire national du littoral, l'Agence des aires marines protégées, et le Conseil supérieur de la navigation de plaisance, **n'est toujours pas appliquée**. En conséquence, le **nouveau rapport sur la pêche de loisir** sollicité par l'État courant 2019 auprès d'un sénateur, et dont l'utilité et l'opportunité nous échappent, **ne fait pas la moindre référence à cette charte mer**. Nous demandons donc à nouveau, avec insistance, **l'application de cette dernière sans délai** et en particulier des articles suivants :

« - Article 2 : Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir. Les parties signataires de la présente convention s'engagent à entretenir entre elles et avec la société civile un dialogue permanent notamment avant chaque évolution réglementaire dans le cadre des instances de concertation nationale et infranationale. Ces échanges se tiendront à l'initiative de l'administration maritime ou des fédérations dans les régions maritimes. Ils pourront être formalisés à l'initiative du préfet de région dans un comité de suivi spécifique.

- Article 4 : Déclaration de l'activité de pêche maritime de loisir : comme cela est précisément spécifié dans La charte, chaque usager recevra une information complète sur la réglementation et les sanctions potentielles en cas d'infraction, la sécurité et les bonnes pratiques. C'est pourquoi nous demandons la mise en place effective de la déclaration préalable de l'activité de pêche récréative pour chaque pêcheur. Cette déclaration est gratuite.

- Article 3.2 : Marquage des produits de la pêche maritime de loisir : nous demandons que le marquage des poissons réglementés puisse être effectué au plus tard au moment du débarquement. »

Nous renouvelons par ailleurs notre demande pour la suppression au plus tôt du marquage de l'espèce maquereau, mesure inutile pour cette espèce de faible valeur et non concernée par la vente cachée.



Participants : Guy Perrette (85), responsable de la commission ; Gérard Arduin (34) ; Joël Arvor (29) ; Bernard Avoine (50) ; Jean-Paul Azzopardi (34) ; Bernard Cocheme (30) ; Éric Delaunay (66) ; Paul Demata (13) ; Gérard Giordano (13) ; Bruno Guichard (44) ; Arlette Halley (14) ; René Julé (56) ; Jean-Louis Kern (34) ; Jean-Paul Lasret (66) ; Jean Le Monze (76) ; Jean-Claude Neel (34) ; Serge Netzel (66) ; Jean-Luc Petat (13) ; Jackie Plataut (85) ; Alain Randonnier (34) ; Alain Scriban (22) ; Arnaud Servilla (13) ; Yves Thillet (17) ; Muriel Jourdrein (29).

Protection de la bande côtière

La FNPP se prononce résolument contre les pêches intensives pratiquées dans la bande côtière et en particulier contre l'utilisation des **matériels traînés** qui « détériorent les habitats et les organismes posés sur le fond et n'opèrent aucune sélectivité », comme l'indique l'Ifremer. Nous demandons, comme de nombreux professionnels côtiers, que la **réglementation d'interdiction de ces matériels dans la bande côtière soit strictement observée et respectée**, sans aucune dérogation ni tolérance, et que **tous les types de sennes, ainsi que les navires usines, soient repoussés au-delà de 12 milles**, soit au-delà de la limite des eaux territoriales.

Place aux pratiques écoresponsables

La FNPP est par ailleurs très favorable à la mise en place de récifs artificiels à grande échelle dans la bande côtière, comme cela se fait dans de nombreux pays ou dans certaines régions de France avec grand succès, dans le but de **favoriser la biodiversité ainsi que le maintien et la reproduction des espèces**. Soulignons que ces récifs protecteurs **assureront l'avenir de toutes les pêches**. Nous suggérons que **soit permise l'immersion de structures propres** aisément utilisables et ne nuisant pas à l'environnement.

Sécurité

Les sorties de pêche en mer peuvent être notablement **sécurisées si le chef de bord est accompagné**. Dans ce but, nous demandons que **deux pêcheurs, chacun en possession de son titre de navigation, soient autorisés à relever ou à poser leurs engins dormants respectifs à bord d'un seul bateau**. Soulignons que **la FNPP préconise le port systématique du gilet VFI**.

Nous demandons que la **réglementation concernant la limite maximale d'éloignement d'un abri du navire d'un titulaire du permis côtier soit portée de 6 milles à 8 milles** étant donné les performances actuelles des matériels de communication et de sécurité. (La limitation antérieure de la portée des radios VHF fixe n'est plus opposable à ce jour).





Réglementation pêche

Nous approuvons sans réserve l'instauration de **périodes de repos biologique pour tous** durant les périodes de frai de certaines espèces comme le bar (c'est l'engagement n° 27 b du Grenelle de la mer). Que les **tailles minimales** dans le cadre de la gestion responsable des ressources soient **les mêmes pour tous**, ce qui n'est pas le cas actuellement (ex : bar, maigre...).

Nous demandons la **réouverture de la pêche de la raie brunette aux pêcheurs de loisir**, discrimination imposée sans justification aux seuls amateurs depuis avril 2015 alors qu'elle est autorisée aux pêcheurs professionnels dans deux zones réglementées.

Concernant le **thon rouge**, nous contestons la réglementation actuelle qui nous impose un **quota extrêmement limitatif**, soit **scandaleusement 1 % du quota national sans véritable justification**. Nous demandons donc un **quota équivalent à un thon rouge par bateau et par an**.

En complément aux deux palangres autorisées par les textes existants,

nous demandons l'autorisation de **gréer de une à quatre lignes indépendantes fixes, équipées chacune de un à trois hameçons maximum**.

Nous demandons la **modification de l'arrêté sur les engins autorisés de relevage** (trois vire-lignes électriques) pour que soit ajouté un **guindeau électrique** de maximum 800 W et qui est aussi un **matériel de sécurité**.

Pêche sous-marine

La réglementation concernant la pêche sous-marine est différente des autres pratiquants de la pêche de loisir. Nous demandons une **harmonisation de ces réglementations** (temporelles et géographiques).

Guy Perrette

Commission pêche du bord et en bateau



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm

2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 18 € (7 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).

3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 18 € (15 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).



Règlement par chèque à l'adresse ci-dessous

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - fnpp@orange.fr - www.fnpp.fr



D'une manière générale, le texte de la synthèse du précédent congrès du 17 septembre à Biscarosse a été maintenu en totalité dans ses propositions et complété et renforcé par les commentaires et les recommandations suivantes. Il nous apparaît nécessaire de porter à l'attention des usagers des ports que les demandes et les revendications formulées ne sont toujours pas suffisamment prises en compte par les CLUPP/CLUPPIP.

Dans cette optique, nous demandons à chaque association FNPP de bien vouloir proposer aux gestionnaires des ports de mettre à disposition des usagers une boîte aux lettres pour que l'on puisse y glisser leurs revendications et les remarques pour pouvoir les étudier lors de la réunion du CLUPP et ensuite les soumettre au conseil portuaire.

Pour mémoire, un point a été opéré sur les incidences de la circulaire du 6 novembre 2015 relative à la mise en œuvre des transferts de compétences dans le domaine des ports maritimes au 1^{er} janvier 2017 et sur la nouvelle donne relationnelle pour les usagers avec les autorités portuaires (essentiellement groupements de collectivités locales de la loi NOTRe).

Suite au mutisme des autorités compétentes

Nous réitérons donc nos revendications :

- nous aspirons à une **réelle transparence des tarifs et de leurs évolutions** (bilan annuel et budget prévisionnel) ;
- **deux semaines avant le conseil portuaire, il est nécessaire d'obtenir les documents juridiquement présentés**, le délai d'une semaine n'étant pas suffisant (8 jours ouvrés) ;
- **dans le cadre d'une succession** (suite à un décès ou une vente de part), il nous semble normal de demander que **les héritiers et les ayants droit soient prioritaires**.

Documents règlementaires et législatifs

Nous souhaitons que **soient modifiés les textes des articles de loi des codes concernés** afin d'apporter plus de précision et de clarification sur la gestion et la participation pleine et entière des usagers. À ce jour, considérant l'importance économique des ports de plaisance, il n'est plus acceptable que le rôle du CLUPP reste simplement consultatif au sein des conseils portuaires. Nous constatons que les CLUPP et les conseils portuaires, conformément à la loi, ne sont pas toujours mis en place. La situation des ports qui n'ont toujours pas de CLUPP ou de liste d'attente n'est pas



Participants : Pascal Baudoin (56), responsable de la commission ; Pierre-Yves Lefeuvre (22) ; Christian Giraud (37) ; Jean-Luc Naudet (37) ; Serge Thores (66).

acceptable ! Nous demandons à notre président national de **saisir les autorités compétentes pour que les articles R622-2 et R622-3 soient modifiés en ce sens**.

Les listes d'attente dans les ports

Sujet amplement débattu lors de travaux en commission au conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques. Une seule formule, **une seule liste d'attente** selon des critères bien précis. Cette liste doit être **mise à disposition dans un lieu public** (article 14 titre 3 de la circulaire 80 -22/2/5 du 19 mars 1981).

Les pouvoirs d'action du CLUPP et du conseil portuaire

- Nous revendiquons que **chaque port ait son CLUPP** conformément à l'article R622-3 du code des ports maritimes (devenu code des transports) article R 5314-19(V).
- Nous demandons une **clarification** sur son statut juridique, sa réelle existence et son fonctionnement.
- Nous rappelons **notre droit à la communication des documents** (données budgétaires, actes de concession, cahier des charges, règlement particulier de police et plan de la zone portuaire ou de la zone de mouillages organisés).
- Nous réitérons nos attentes quant à la **communication du bilan annuel d'activités, des comptes de l'année précédente et du budget prévisionnel qui doivent nous être remis huit jours avant la tenue de la réunion du conseil portuaire** ; ces documents devant être juridiquement présentés lors de la réunion du CLUPP.





- Nous sommes fondés à demander que la **redevance conserve sa vocation spécifique**, à savoir les dépenses propres au port, conformément à l'article R211-11.
- Nous aspirons à une **réelle transparence des budgets** et à la **justification des tarifs** ainsi que de **leurs évolutions**.
- Nous militons avec force pour une **réorganisation fonctionnelle du conseil portuaire** afin que les membres du CLUPP soient représentés à la hauteur de leurs contributions économiques, donnant aux usagers une réelle représentativité.
- Nous voulons une **réelle prise en compte des avis et orientations** du conseil portuaire par les gestionnaires.

Le respect des textes existants et leurs applications

Le calcul de la redevance (tarifs)

Nous comprenons que chaque port ait ses spécificités et services et que les tarifs dits redevances ne peuvent présenter une homogénéité nationale. Cependant, les **critères de calcul des tarifs doivent être appliqués de manière générale**. Un exemple : les dimensions des bateaux sont établies selon les règles prévues par une réglementation internationale (la norme ISO 8666) retranscrite par décret dans le droit français. Par ailleurs, **il doit être exclu juridiquement que des autorités non habilitées puissent prétendre procéder de manière contradictoire à la mesure de la longueur du bateau**.

Nos actions

- **Réaffirmation** avec détermination auprès des pouvoirs publics d'une exigence motivée, nous encourageons :
 - les associations de la FNPP à **développer les animations avec les ports et les collectivités** ;
 - la **mise en place dans chaque département d'un référent de la commission portuaire (FNPP)** ;
 - une **veille active** sur l'application de la norme ISO 8666 et des différences en vigueur.
- **Sensibiliser** les autorités nationales par la transmission de cette motion ainsi articulée en trois points majeurs.
- **Convaincre** les autorités locales, les concessionnaires et les gestionnaires du bien-fondé et de l'intérêt mutuel de nos demandes. De **nouveaux problèmes** se présentent avec la fin des concessions et la mise en place dans certains ports de garanties d'usages qui souvent ne sont pas justifiées. Ne pas hésiter à faire remonter vos problèmes à la FNPP qui transmettra les questions à la commission portuaire et répondra au mieux. À défaut, la seule solution restante sera de **s'adresser à la juridiction compétente**.

Les dragages des ports

La FNPP tient pour essentiel que soit rappelée l'exigence faite aux gestionnaires de veiller par **l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique à l'exécution des obligations réglementaires et environnementales** concernant le volet dragage des ports (article R*211-11 du code des transports maritimes modifié).



Mise en garde affichée pour nos adhérents

L'attention de nos membres est attirée sur **l'obligation d'assurance**, en particulier les clauses responsabilité civile et options renflouage et remorquage.

Pascal Baudouin
responsable de la
commission portuaire

État des lieux (non exhaustif...)

Les mers et océans connaissent actuellement des problèmes environnementaux dont l'ampleur et la diversité ne cessent de s'étendre. Pour l'essentiel d'origines humaines, les causes de perturbations environnementales sont les pollutions, les changements climatiques, l'extraction des sables et granulats, les pratiques de la pêche industrielle et commerciale, l'explosion du commerce maritime international, les constructions, développement et exploitation des fermes éoliennes et, à la marge, les diverses pratiques de plaisance.

Les pollutions

Toutes les pollutions sont *liées à l'activité humaine, 80 % étant d'origine terrestre et sont le plus souvent chimiques ou biologiques*. À ce sujet, il importe que soient adoptées des *normes de mesure transparentes* communément admises à l'échelon national. Leur gravité augmente sans cesse ; il est de plus en plus souvent recommandé, aux femmes enceintes en particulier, de limiter la consommation de certains produits de la mer qui concentrent les polluants. *Matières plastiques, métaux lourds, produits chimiques industriels et ménagers, pétrole et produits pétroliers, médicaments et produits cosmétiques, anciennes munitions (y compris chimiques) produits phytosanitaires, insecticides et déchets radioactifs finissent à la mer*. Aux polluants déjà cités, il faut ajouter les *dégazages*, les *boues de clapage*, les *microfibres*, que les stations d'épuration n'arrêtent pas et qui migrent dans la chaîne alimentaire, les *microplastiques*, suite à dégradation des déchets, ainsi que les *nanoparticules* dont on connaît mal encore les dangers, mais dont on sait qu'elles ont la faculté d'infiltrer, à terme, les cellules humaines. *Nous recommandons que des analyses poussées soient pratiquées régulièrement sur les chairs de poissons, coquillages et crustacés*.

Le réchauffement et les changements climatiques

Ils affectent également les espaces marins. De la *mort des coraux* aux *déplacements de certaines espèces* et notamment invasives comme les algues vertes, brunes et autres micro algues, le crabe bleu... les *constats se multiplient* sans qu'on puisse aujourd'hui en prévoir ni les évolutions ni leur ampleur future.

Les besoins énergétiques alternatifs

Le recours aux *énergies fossiles* va inévitablement décroître et parallèlement s'accompagne de façon croissante au recours à des technologies réputées propres dont l'impact n'est toujours pas connu. Les *espaces marins* sont potentiellement prometteurs en possibilités et *font l'objet de projets invasifs divers très controversés* : parcs éoliens ancrés et flottants et hydroliens sous-marins et de surface et autres centrales calorifiques, dont l'impact n'est pas connu.



Participants : Dominique Viard, responsable de commission (62) ; Bruno Bottreau (30) ; Christian Rodriguez (17) ; Jérôme Pinot (13) ; Patrick Gobbé (76) ; Marcel Danis (17) ; Pierre Godard (34) ; Jacques Andrieu (34) ; Jean-Luc Coret (62) ; Jean-Claude Hodeau (66) ; Gaëlle Kervarec-Le Borgne (29).

Nous recommandons *l'intégration des enjeux liés à la biodiversité à toutes les étapes de projets éoliens et nous recommandons de mettre la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) en amont de chaque projet*.

Les pratiques de la pêche industrielle et commerciale

La demande croissante conduit à une *surexploitation des ressources*, favorisée par des bateaux usines au détriment des petits métiers. À ce sujet, *la commission s'insurge contre la possibilité donnée à la pêche industrielle de pouvoir continuer à chaluter y compris dans les aires marines protégées*. Certaines espèces, autrefois considérées inépuisables, sont aujourd'hui en grande difficulté. La *pisciculture*, présentée comme la solution palliative à la surpêche, conduit cependant à une *pêche minotière intensive*, dommageable en particulier aux poissons bleus, et au *rejet croissant de produits polluants divers*. Les *pratiques conchylicoles* sont aussi *causes de perturbations* ; installations de nouvelles exploitations et, à l'inverse, abandons d'installations anciennes et abandons volontaires de matériaux. De nouvelles pratiques apparaissent qui génèrent *l'apparition d'une pollution bactériologique massive liée au broyage des déchets ostréicoles* qui gagneraient à être recyclés et non laissés sur l'estran.

Le commerce maritime

Le trafic maritime engendre la *consommation de plus en plus grande de carburants* qui, quoique respectant les normes, n'en sont pas moins *de mauvaise qualité et très polluants*. Par ailleurs, il est aujourd'hui démontré que ce trafic est à l'origine de la *migration d'espèces végétales et animales qui deviennent invasives*.



La plaisance et les pêches récréatives

Des pêches récréatives à la pratique assidue de la voile, les diverses activités impactent faiblement espèces et milieux alors que le **poïds économique pèse 16 milliards d'euros pour 120 000 emplois**. La pêche récréative est une **pêche écoresponsable**, le prélèvement reste modeste, **2 % environ du prélèvement global**. **Pour éviter l'utilisation nocive de produits polluants, la commission souhaite le recours à des carénages fréquents sans antifouling**, la condition étant la modicité des coûts et l'accessibilité des installations. À ce sujet, **nombreux sont les ports qui ne sont équipés ni de dispositifs de récupération d'eaux usées, ni d'aires de carénage aux normes**. La **déconstruction des vieilles coques en résine** est maintenant **prise gratuitement en charge par l'Aper** (Association pour la plaisance écoresponsable), hors transport, **nous recommandons l'utilisation de ce service** (Pêche Plaisance n° 70).

Exemples concrets et pistes d'actions

La commission propose la **création d'un fonds documentaire environnement**.

Objectifs :

- **collecter, thésauriser et faciliter la divulgation des connaissances** (base de données) ;
- **créer une bourse échange d'expériences**.

Conditions de la mise en œuvre de ce fonds documentaire :

- **identifier un correspondant environnement** par CD ou CR, seul chargé d'alimenter la base de données ;
- permettre la **consultation ouverte de ces données** qui doivent être accessibles à tous, leur modification étant cependant interdite aux personnes non autorisées ;
- la commission considère que **doit être insérée obligatoirement sur le site FNPP une rubrique environnement** ;
- la commission attend la **refonte prévue** et confiée à un professionnel afin d'atteindre un plus large public ;
- une **large diffusion du guide des bonnes pratiques jeunesse** en recherchant la collaboration active des partenaires locaux (écoles, centres



de loisirs, conseils municipaux des jeunes, ateliers pêche nature) ;
 • enfin, il est considéré **indispensable**, sur des projets qualifiés de communs, **de se rapprocher d'organismes de protection de l'environnement**, le but étant **d'être reconnus comme alliés objectifs et constructifs** et de **bénéficier de l'agrément environnement**.

Enfin, on oublie que **la mer est un bien commun à toute l'humanité** ; n'y voir qu'un gisement de matières premières, d'énergies, d'activités industrielles et commerciales potentielles, n'est pas en garantir le devenir. Confrontés à cette liste non exhaustive de questions environnementales, **les plaisanciers et les pêcheurs récréatifs agissent car ils sont :**

- **lanceurs d'alerte pertinents et crédibles ;**
- **parties prenantes de science participative ;**
- **force de proposition dans diverses structures de concertation ;**
- **formateurs et vulgarisateurs en matière de bonnes pratiques environnementales.**

Dominique Viard

responsable de la commission environnement



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + **15 €** (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm

2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : **18 €** (7 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).

3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : **18 €** (15 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).



Règlement par chèque à l'adresse ci-dessous

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - fnpp@orange.fr - www.fnpp.fr

Élimination des engins pyrotechniques

Ce problème est maintenant ressenti comme étant en voie de résolution.

- **Les vendeurs sont tenus de les reprendre (un pour un).** Nous déplorons le **surcoût prohibitif** de ce service, le prix ayant beaucoup augmenté. Certaines communautés d'agglomérations ou régions organisent des **collectes gratuites d'engins périmés** (Aper-Pyro). Nous demandons de **porter à la connaissance du public ce genre d'opérations ainsi que leurs modalités** afin de **résorber le stock de matériel périmé**.
- Nous préconisons **l'allongement de leur durée de validité**.
- Par souci d'une meilleure efficacité en cas de sinistre, nous souhaiterions une **harmonisation des systèmes de mise à feu**, notamment pour **éviter les brûlures**.
- Nous espérons que des **évolutions techniques** permettront de remplacer définitivement les feux à main, par exemple par des feux à LED.



Participants : Patrice Allin (44), responsable de la commission ; Jean-Claude Belpier ; Michel Diard ; Thierry Donat ; François Fuentes ; Philippe Leclerc ; François Maten ; Gilbert Mollon ; Claude Mulcey ; Jean-Pierre Ollivier ; Jean-Pierre Taraud ; Thierry Toupenet ; Philippe Yoannou.



Modifications de la D240

Nous espérons que la proposition suivante finira par être retenue. **Pour les bateaux en dérive avec ou sans ancre flottante nous demandons la possibilité d'utiliser la marque officielle de pêche (Bi-cone).**

Météo en boucle

Partout où elle existe, elle **donne satisfaction**. Néanmoins, **nous attendons toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes françaises**.

Taxe de francisation TAEMP (Taxe annuelle sur les engins maritimes de plaisance)

Nous continuons de demander **l'exonération** de la taxe de francisation.

En l'état, la commission s'insurge contre le fait que la part **reversée au Conservatoire du littoral soit trop importante par rapport celle de la SNSM**, déclarée **grande cause nationale** et organisme ayant un **rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer**.

Permis bateau

La commission déplore le **manque de sérieux de certains organismes de formation au permis**, ce qui peut impliquer à terme des problèmes de sécurité dans l'utilisation des bateaux à moteur.

Limites du permis côtier

La commission relance son souhait de négocier sur un **élargissement à 8 milles de la possibilité de navigation offerte par le permis côtier**. Nous sommes **prêts à discuter avec les autorités** des conditions de mise en place de cette mesure, dont la VHF ASN obligatoire. Cette demande est renouvelée en raison de **l'évolution des techniques de navigation et de communication**.

Réglementation

- Nous persistons dans notre demande d'**autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis dès 14 ans, en présence effective du chef de bord**.
- Pour des raisons de sécurité, la commission maintient que **deux pêcheurs munis des titres nécessaires** puissent, ensemble, sur le même bateau, **relever leurs engins « arts dormants » respectifs**.

Analyses et statistiques

La commission se réjouit de la **mise en place du Snosan (système national d'observatoire de la sécurité et de l'activité nautique)**, base de données accessible à tous. Nous regrettons cependant la **non disponibilité de l'équivalent de la carte Secmar**.

Signalisation des kayaks

Faire en sorte d'assurer une **meilleure visibilité de ce nouveau type de flotteur**, en relation avec leurs fédérations (perche et couleurs vives).



Marque des plongeurs

Nous réitérons notre demande auprès des fédérations de plongeurs pour **améliorer la visibilité des marques de plongeur dans l'eau**. Des **campagnes d'informations élargies** devraient être mises en place par les organismes concernés (fédérations, associations, administration).

VHF

Nous conseillons vivement à nos adhérents d'équiper leur bateau ; **la VHF est un outil de sécurité et de solidarité** même si aujourd'hui le téléphone portable a prouvé son efficacité en matière de dispositif complémentaire d'alerte, notamment par **l'appel du 196**. Une **fiche d'utilisation succincte de la VHF ASN a été éditée dans le Pêche Plaisance n° 77**.

Campagne nationale sur les gilets et VFI (Vêtement à flottabilité intégrée)

Nous demandons à prolonger et à renforcer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au **port permanent du VFI ou du gilet**, particulièrement dans les annexes. Suite à divers accidents, **la commission attire l'attention des risques encourus par le port du gilet dans la cabine en cas de retournement**.

Partenariat SNSM

Au sein de toutes les associations, **faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et demander que les dons soient versés directement à la station locale**. De plus en plus d'associations reversent une **participation par adhérent**, ce qui n'empêche en aucun cas le **don individuel**. **La commission propose d'augmenter et d'inclure dans la cotisation de l'association la participation à reverser à la SNSM locale**.

Nous signalons à nos adhérents que **la SNSM propose à la vente un bracelet capable de transmettre, par simple pression sur un bouton, des informations à nos proches en cas d'urgence**.

La sécurité est l'affaire de tous mais est aussi une affaire personnelle, un problème de comportement individuel qui engage le chef de bord et tous vos passagers.

Patrice Allin
responsable de la commission sécurité



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Pêche en Mer et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm

2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 18 € (7 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).

3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 18 € (15 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).



Règlement par chèque à l'adresse ci-dessous

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - fnpp@orange.fr - www.fnpp.fr



Le ministère de la Mer n'existe plus, remplacé par le secrétariat d'État chargé de la Mer, la plaisance et la pêche de loisir malgré leur poids économique, ne sont pas plus considérés. Les ministres, les secrétaires d'état se succèdent mais pour autant la pêche à pied récréative continue d'être ignorée malgré le grand nombre de ses pratiquants, environ 1,8 millions. Il est dommageable que trop peu de pêcheurs à pied amateurs adhèrent à des associations et ne connaissent pas notre fédération pourtant la seule à les défendre. La FNPP doit encore accentuer ses actions de communication, de sensibilisation et se faire mieux connaître.

Constats

La réglementation de la pêche à pied dépend de chaque département ou région. De ce fait, les arrêtés qui sont pris par les préfets de région ne tiennent pas suffisamment compte des arrêtés voisins. C'est l'un des grands problèmes de la pêche à pied. L'harmonisation est un des objectifs de la charte signé en 2010 et qui devait être mise en œuvre...

Aussi, il est nécessaire qu'une structure nationale soit créée ou désignée pour appréhender de façon globale la réglementation de la pêche à pied de façon à harmoniser autant que faire se peut, les règles, et en particulier la description des engins de pêche en tenant compte toutefois des usages locaux. Bien entendu, cette structure doit y intégrer des représentants des pêcheurs à pied, les vrais acteurs de terrain. De fait, dans de nombreuses structures, les usagers de la pêche de loisir dont les représentants de la pêche à pied sont nettement minoritaires et leurs avis ne sont que consultatifs !

Par ailleurs, les espaces de pêche se réduisent de plus en plus, notamment en raison de l'augmentation des cultures marines de toutes sortes. Il n'est pas normal que les associations ne soient pas consultées lors de projets d'agrandissement ou d'installation de cultures marines ; les associations en accord avec les comités régionaux des pêches maritime et des élevages marins voire le CNPMM (Comité national des pêches maritimes et élevages marins) seraient force de propositions pour définir les zones d'accès aux zones de pêche.

Participants : Jean Lepigouchet (50), remplacé exceptionnellement par Annick Danis (17), responsables de la commission, et Jean-Claude Mignot (50), co-responsable ; Michel Bondet (50) ; Viviane Bondet (50) ; Norbert Lelandais (50) ; Claude Bougault (22) ; Jacqueline Bougault (22) ; Jean-Yves Crochet (85).

L'information faite par les services de l'État est globalement insuffisante, on peut constater sur leurs sites que les mises à jour ne sont pas toujours faites. Ce sont bien souvent la FNPP et les clubs locaux qui assurent cette information avec leurs propres outils dont s'inspirent largement les parcs marins, par exemple. Il est indispensable de généraliser les panneaux d'information aux accès à la mer.

Il paraît incontournable d'utiliser, à l'avenir, des applications pour smartphones qui indiquent sur chaque site, la réglementation, les bons usages et la qualité sanitaire du lieu, à l'exemple de Nav & Co. Par ailleurs, des outils de mesure, comme le pied à coulisse, sont développés par la FNPP car il paraît inconcevable que le pêcheur à pied ne soit pas en possession d'un tel outil. On constate aussi, que dans certains départements, la réglette à trous est plus abondamment répandue car distribuée gratuitement.

Quelles sont nos demandes ?

- Création d'une structure nationale dédiée à la pêche à pied (déjà dit plus haut).
- La mise en place, si ce n'est déjà fait, d'un comité de suivi dans chaque département (autre objectif de la charte de 2010).





- **Affichage généralisé aux accès à la mer** pour l'information des pêcheurs à pied.
- La poursuite de mise en place d'une **application sur smartphone permettant de connaître les règles en tous lieux**.
- Une **harmonisation des règles de pêche à pied** :
- **Quota par espèce**, et non toutes espèces confondues et en nombre d'individus quand cela est possible.
- **Distance à respecter**, la même partout par rapport aux concessions conchylicoles.
- **L'abrogation des arrêtés obligeant au marquage des espèces** (aucune évaluation n'a été faite sur le bien-fondé de cette mesure).
- Un **balisage suffisant des installations conchylicoles** (normalement obligatoire).
- Nous disons **STOP aux extensions des concessions conchylicoles**, quand la capacité trophique du milieu est **déjà à saturation**.
- **Réensemencements et autres actions pour la préservation de la ressource** ; la commission ne s'oppose pas aux réensemencements à condition que cela profite à tout le monde, professionnels et récréatifs. Toutefois, se pose le **problème du financement**. Un **groupe de travail local comprenant toutes les parties** concernées doit être constitué.

Continuation des actions

- Même si l'on constate de l'intérêt et des améliorations, la **sensibilisation au respect de la réglementation et des bonnes pratiques reste toujours une priorité**. La commission rappelle **l'importance du respect de la réglementation** notamment concernant le **prélèvement** qui doit rester en rapport avec la **consommation familiale**.
- Il faut **poursuivre la diffusion des guides des bonnes pratiques**, évoluant et s'enrichissant régulièrement mais trop dépendante de la participation financière des collectivités moins généreuses. Il devient nécessaire de **réfléchir à trouver de nouveaux types de partenariat compatibles avec nos valeurs**.
- Les **actions de sensibilisation pour une pêche responsable et durable** auprès du public, des offices de tourisme, des Centres permanents à l'initiation à l'environnement (CPIE), des campings, des établissements scolaires malgré la défiance de certaines associations militant pour le bien-être animal, des centres de loisir, etc. **démontrent leur efficacité à long terme et doivent être maintenues**. Le **guide spécifique jeunesse** intégrant la pêche à pied est plébiscité par les offices de tourisme qui constatent que les parents l'utilisent aussi pour leur propre compte.
- Le **pied à coulisse coquillages et crustacés de la fédération est un véritable outil de communication et de sensibilisation du public**, indispensable aux bonnes pratiques de pêche à pied (un peu plus de 80 000 exemplaires en circulation). Sa **promotion doit en être assurée par l'ensemble des associations** auprès des professionnels du tourisme.
- Les **contacts avec les médias sont difficiles à obtenir dans certains départements** (ex.: Sud-Ouest en Charente-Maritime). Il faut **continuer ces contacts pour leur apporter les informations nécessaires sur notre loisir ce qui éviterait les erreurs et aberrations constatées** parfois ici et là. À noter cependant, comme dans les départements de la Manche, des Côtes d'Armor et de la

Vendée, les **associations de la FNPP font toujours références auprès des différents médias**.

- **Plan d'action pour le milieu marin** (en application de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin-DCSMM-)
- Les **jachères** sont inscrites dans le programme de mesures du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM), **la commission approuve toute mesure permettant de préserver la ressource mais s'inquiète et alerte sur les risques d'effets contre-productifs** si une gestion adaptée et spécifique n'est pas appliquée dès la fin des périodes de jachères.
- Concernant la **qualité des eaux littorales**, la commission demande que tout soit mis en œuvre pour **limiter les pollutions d'origine terrestre, portuaires** (clapage de vases toxiques) **et autres** (déversements sauvages sur l'estran). Elle **incite les associations à s'impliquer fortement** dans toutes les structures traitant de la qualité de l'eau.
- Depuis 2015, la FNPP s'implique dans l'**acquisition de connaissances** concernant la **ressource palourde** afin de montrer que l'impact de la pêche à pied de loisir n'est pas négatif et que cette **activité apporte des retombées économiques pour les communes littorales** (plus de détails dans le bilan de la commission sciences participatives).

Jean Lepigouchet & Annick Danis
responsables commission pêche à pied



La FNPP, seule fédération représentative des pêcheurs à pied de loisir, est porteuse d'une étude concernant la dynamique des populations de palourdes depuis 2015 dans le cadre des sciences participatives grâce à la volonté et l'engagement de nombreux bénévoles. La commission tient à tous les remercier. Cette action inscrite dans la durée va contribuer à améliorer les connaissances.

Bilan des années 2022

Toujours respectant le protocole d'origine validé par l'Agence des aires marines protégées en 2015, après l'épisode Covid, les **échantillonnages des palourdes ont pu reprendre selon les trois périodes habituelles** : fin de l'hiver, avant la période estivale très fréquentée et au début de l'automne.

Sensibilisation et information

La sensibilisation des pêcheurs aux règlements et aux bonnes pratiques est toujours une **action essentielle d'amélioration** des pratiques de pêche pour une **pérennisation de l'activité**. La commission pêche à pied l'a déjà évoqué : la série des **guides des bonnes pratiques** sont des **supports pédagogiques efficaces** qu'il faut maintenir. À la demande de l'OFB (Office français de la biodiversité), la promotion du **réseau Littorea** se poursuit grâce aux doubles pages rédigées sous sa responsabilité dans les numéros 74, 75 et 76 de notre bulletin *Pêche Plaisance*.

Suivi de l'évolution de la ressource

Comme souligné précédemment, les suivis des populations de palourdes ont enfin repris normalement mais il est à noter que certaines associations pour diverses raisons ont abandonné les échantillonnages. Heureusement, les **deux volontaires du service civique** (Juliette et Simon) en mission à la FNPP pour 8 mois (du 1^{er} mars au 31 octobre 2022) ont pu **pallier le manque de bénévoles**. **Autre constat** : la zone de Martin plage nécessitant un coefficient minimum de 100, les échantillonnages n'ont pas pu être tous réalisés l'an dernier. L'idée d'**ajouter aux relevés de terrain une expertise universitaire** a fait son chemin avec **l'espoir d'aboutir à une soutenance de thèse**. Une ébauche de **partenariat avec l'université de Nantes a été lancée** à la suite d'une **rencontre des bénévoles FNPP et de l'enseignante chercheuse Priscilla Decottignies** à l'occasion d'un suivi sur l'estran de Martin plage en présence de Jean Kiffer.



Participants : Annick Danis (17), responsable de la commission ; Michel Bondet (50) ; Viviane Bondet (50) ; Norbert Lelandais (50) ; Jean-Claude Mignot (50) ; Claude Bougault (22) ; Jacqueline Bougault (22) ; Fouquet Jean-Pierre (29) ; Jean-Yves Crochet (85).

Cette démarche ayant retenu l'attention des directeurs des Directions inter-régionales de la mer, Nord Atlantique Manche Ouest (Dirma Namo) et Sud Atlantique (Dirma SA), ceux-ci ont encouragé la commission à répondre à un **appel à projet lancé par France Agrimer en 2021 mais hélas sans succès**.

En février 2022, une **autre opportunité** s'est présentée avec plus de succès cette fois, puisque **le ministère de la Mer a déclaré la FNPP lauréate lui permettant ainsi de bénéficier du Fond d'interventions maritimes (FIM)**. L'enveloppe budgétaire accordée est certes substantielle mais **il est cependant nécessaire de trouver des subventions complémentaires**. **La commission sollicite l'aide de tous pour y parvenir**, dans vos départements, collectivités locales respectifs concernés par la pratique de la pêche à pied des palourdes. **Une doctorante a été choisie parmi les douze candidatures**, son embauche est effective depuis le 2 janvier 2023. À l'issue de trois années de travail, **elle soutiendra la thèse dont l'objet d'étude est : « l'impact des conditions socio-écologiques sur la dynamique des populations de palourdes et conséquences pour leur gestion »** s'appuyant sur les données de terrain compilées par la FNPP, complétées par des résultats d'analyses (biologiques, polluants, plastiques...) et d'une étude socio-économique. La commission demande aux bénévoles de maintenir encore leurs efforts jusqu'à l'automne 2024 ainsi, grâce à eux, **la FNPP aura thésauriser dix années de données de terrain**, ce qui est sans doute unique et consolidera les résultats et orientations du travail de la doctorante. La commission remercie tout particulièrement l'**Association des pêcheurs plaisanciers de Port-Louis (APPPL)** qui, en 2022, a pris le relais de l'association de Larmor-Plage et salue l'arrivée pour son aide de l'**Association brettevillaise de pêcheurs plaisanciers (ABPP)** relayant à son tour, depuis mars 2023, l'Association des plaisanciers et pêcheurs à pied côte Ouest-Créances (APPPCO).

Rappel des objectifs de cette commission

Si, depuis neuf ans maintenant, la commission sciences participatives s'est exclusivement consacrée à l'étude de la palourde afin de démontrer selon toute probabilité que l'impact de la pêche à pied de loisir n'est pas négatif et que d'autres causes peuvent être mises en évidence si de bonnes conditions écologiques sont absentes, **elle reste à votre disposition pour lancer d'autres sujets**. Il serait dommage qu'à l'issue de la thèse, elle disparaisse. L'existence de cette commission démontre que nous, les usagers, sommes **acteurs et porteurs d'initiatives utiles à tous** et sans doute au grand dam de certains !

Annick Danis
responsable de la commission sciences participatives



Comité directeur : nouveaux membres 2023

Ça bouge au sein de la FNPP ! De nouveaux membres du comité directeur ont été élus en assemblée générale lors du congrès du Cap d'Agde le 16 avril 2023. Bienvenue à :

Membres titulaires :

• **Alain Blanchard**, président de l'APP Larmor-Plage (56) qui succède à Gérard Gragnic (APPR Lorient).

À noter : un poste de titulaire est vacant dans le 35 pour assurer la succession de Gérard Aveline (Cancale) qui vient de démissionner. Vos candidatures peuvent être adressées au secrétariat FNPP : secretariat@fnpp.fr

Membres suppléants :

- **Christian Rodriguez**, élu suppléant de Yves Thillet (17) ;
- **Michel Diard**, devient élu suppléant de Patrice Allin (44) ;
- **François Corbeau**, élu suppléant de Arlette Halley-Duval (14) ;
- **Vincent Laborde**, élu suppléant de Joël Arvor (FCSMP).

Les outils pédagogiques FNPP

Les associations affiliées FNPP peuvent se procurer tous nos outils de communication. Ils sont disponibles et expédiés par voie postale sur commande formulée par e-mail auprès du secrétariat FNPP : secretariat@fnpp.fr

Tarifs des produits pour Atlantique et Méditerranée :



Réglette « Respectons les tailles » autocollante plastifiée : 0,50€



Pied à coulisse (coquillage et crustacés) avec réglette de mesure : 1,50€



Pavillon FNPP : 3,00€



Planche espèces « Respectons les tailles » (recto verso) plastifiée : 0,50€



Autocollant au logo FNPP (10 x 10 cm) : 0,50€



Guides des bonnes pratiques et guides jeunesse : gratuits (frais de port éventuels)



Revue Pêche Plaisance : gratuites (frais de port éventuels)



Plaquette promotionnelle « présentation FNPP » : gratuit

Guides des Bonnes pratiques 2023 :

L'édition actualisée 2023 de nos guides des bonnes pratiques, mais aussi la version jeunesse, seront disponibles avant l'été. L'utilité de ces supports pédagogiques, édités par la FNPP depuis plus de quinze années ne se dément pas, nous recevons chaque jour des demandes formulées par de nombreuses associations, des écoles, des mairies, des centres de loisir, des administrations, des partenaires... Nous continuerons à faire évoluer et enrichir ces guides. N'hésitez pas à formuler de nouvelles idées !

FNPP/FCSMP

La demande ou le renouvellement d'adhésion FNPP peuvent être formulés directement sur le site fnpp.fr ou sur le site de la FCSMP :

<https://www.fcsmpassion.com/boutique/adhesion/adhesion-fnpp-fcsmp/>

Jean Mitsialis
responsable de la commission communication



Dans le cadre de ce congrès, les **différentes commissions FNPP** se sont réunies et les synthèses de leurs travaux ont été **adoptées à l'unanimité par le comité directeur** (textes publiés en ouverture de ce numéro). **Ces synthèses confirment la grande cohérence de nos propositions**. Notre fédération reste, plus que jamais, mobilisée pour **continuer à défendre et à favoriser le développement harmonieux d'une plaisance et d'une pêche en mer écoresponsables**. **Nous renforçons nos interventions auprès de l'état afin que le texte de la charte d'engagement, signée en 2010 par les fédérations représentatives et deux ministres, soit enfin appliquée.**

Ci-contre de gauche à droite (bulles) : Jean Mitsialis, Marie-Christine Fabre de Roussac et Yves Michel.



Le président Jean Mitsialis a rappelé dans son **rapport moral**, les nombreux dossiers actuellement en cours et remercié les présidents et responsables qui s'investissent toute l'année pour maintenir le développement de la FNPP. Il a souligné particulièrement la **naissance de la Confédération Mer et Liberté, officiellement constituée début 2023**. La CML devient un interlocuteur de poids qui s'exprime désormais d'une voix unique auprès des administrations.





Ce **séjour en Occitanie, studieux mais aussi très convivial**, fut l'occasion de réunir tous nos responsables d'associations, nos partenaires et fidèles amis, venus de toute la France, dans un cadre on ne peut plus agréable.

Merci aux équipes d'Occitanie qui se sont démenées durant plusieurs mois pour garantir le **succès de ce congrès** qui laisse un **excellent souvenir à tous !**

Merci à tous pour votre présence et votre soutien.



Le législateur ou le décideur a toujours eu la main lourde à l'égard des pêcheurs sous-marins. Pourquoi ? Il faut certainement y voir une réelle méconnaissance du sujet. Le fantasme du *plongeur* prélevant plus que de raison a la vie dure. Il est temps d'évacuer ces idées d'un autre temps et de rappeler que, du fait de sa sélectivité unique, la pêche sous-marine est la méthode de capture la plus durable qui soit.

Avant toute chose, il est important de rappeler que cette activité se *pratique de façon exclusive en apnée*. *L'utilisation de bouteilles est formellement interdite*. De ce fait, la majeure partie des pêcheurs sous-marins exerce la plupart du temps sur des *fonds inférieurs à 10 mètres*. *Au-delà, il s'agit de pratiquants aguerris* qui restent relativement peu nombreux. La *capture des poissons* s'effectue à l'aide d'une *arbalète à sandows ou d'un fusil à air comprimé*. Leur portée maximale est de l'ordre de 5 à 6 mètres. Rajoutons à cela des *contraintes* liées à la visibilité, la profondeur et la température de l'eau. Il s'agit donc d'une *activité exigeante mentalement et physiquement* qui ne peut pas générer un haut niveau de prédation. Mais ce que l'on mettra surtout au crédit de la pêche sous-marine, c'est sa *sélectivité incomparable*. La vision et la proximité du poisson permettent *d'effectuer une sélection* qu'aucune autre méthode de pêche n'autorise. D'un point de vue réglementaire, cette activité est *contrainte*. Ce qui peut paraître surprenant au regard de ce qui a été précédemment indiqué. La *méconnaissance de cette pratique* y est pour beaucoup. Pour le commun des mortels, à chaque immersion, le pêcheur sous-marin capture un poisson, ce qui est très loin d'être le cas. *Sortir de l'eau avec deux ou trois belles prises, après une trentaine d'apnées, reste remarquable*. Ces idées fausses ont certainement prévalu à la mise en place des *restrictions et interdictions arbitraires et inexplicables* que nous connaissons sur l'ensemble du territoire. Notre littoral compte bon *nombre de zones exclues à cette pratique*, d'un point de vue temporel ou géographique. *Certaines espèces sont limitées, voir interdites* : ormeaux, oursins, araignées... *Autre point de vulnérabilité*, il s'agit également souvent de *pratiquants isolés, peu fédérés*. Et l'absence de représentativité, donc de reconnaissance, est un *handicap considérable*. Il existe *trois fédérations* représentant la pêche sous-marine : la *FFESSM, la FFPFA et la FCSMP*. On peut estimer qu'elles sont toutes trois *complémentaires*, dans des domaines qui leur sont propres : la formation, l'aspect sportif, l'éthique et la défense. Le travail qu'elles réalisent au quotidien a permis à l'activité de mieux se faire entendre, mais tout ça reste encore perfectible. Le rapprochement, puis *l'intégration de la FCSMP à la FNPP* est un choix logique et de raison. Ces *six-cent-cinquante pêcheurs sous-marins* ont toute leur place dans la première fédération de pêcheurs plaisanciers qui *va leur apporter expérience et expertise*. Enfin, la *récente création d'une commission pêche en apnée au sein de la FNPP* revêt une *grande importance* : participer aux débats, faire évoluer nos perceptions communes, s'inscrire dans une unicité de vue... L'avènement de la nouvelle *Confédération mer et liberté*, avec le regroupement de toutes les activités de pêche de loisir, répond d'ailleurs à cette logique de rapprochement.

Signalisation plongeurs : des obligations réciproques

À l'approche de la saison estivale, un *rappel des règles* portant sur la signalisation des plongeurs, et des obligations que cela impose, nous semble important. Ces règles, trop *souvent oubliées ou méconnues*, ont été édictées afin de *prévenir des accidents* qui peuvent avoir des conséquences dramatiques. Deux cas de figure se présentent.

Le plongeur pratiquant du bord (la plupart du temps, il s'agira de pêcheurs sous-marins)

Sa présence doit être signalée par une bouée. L'utilisation de cette dernière est encadrée par le décret 90-618 du 11 juillet 1990 modifié par décret 2009-727 du 18 juin 2009 (article 4 – alinéa 4) qui spécifie que : « *Toute personne pratiquant la pêche sous-marine de loisir doit signaler sa présence au moyen d'une bouée permettant de repérer sa position et dont les caractéristiques sont fixées par arrêté du ministre chargé des pêches maritimes.* »

Toutefois, il semblerait que les *caractéristiques de cette bouée n'ont jamais été fixées par le ministre chargé des pêches maritimes*. De même, *ce décret ne précise pas si la bouée doit être reliée au plongeur ou si elle peut être amarrée ou mouillée*. Elle devra être *visible, de couleur vive et surmontée d'un pavillon rouge avec une croix saint André blanche ou d'un pavillon rouge avec une diagonale blanche*.

Il s'agira donc d'une **bouée longue, ronde** ou d'une **planche**, achetées dans le commerce ou de fabrication amateur. Idéalement, il conviendra également de **faire figurer** sur la bouée ou la planche les **indications suivantes, non obligatoires**, mais qui auront **toute leur importance en cas de problème : un numéro de téléphone et son groupe sanguin**.

Le plongeur pratiquant à partir d'un bateau

Pour la signalisation des plongeurs pratiquant à partir d'un bateau, les préfectures maritimes se réfèrent, d'une manière générale, à l'**article 27 du Ripam** (Règlement international pour prévenir les abordages en mer). Le Ripam impose l'utilisation d'un **pavillon Alpha** du code international de signaux. La dimension de cette marque n'est **pas très clairement précisée sur les bateaux de moins de 7 mètres. Au-delà de cette taille de navires, le pavillon devra être, au moins, d'un mètre de hauteur**. Dans le doute, il conviendra donc d'apposer cette taille de drapeaux sur les unités de moins de 7 mètres. Toutefois, il faut reconnaître que **cette marque n'est pas toujours très visible** et peut être parfois confondue avec le drapeau national. On peut **lui adjoindre une croix de saint André aux couleurs bien plus vives**, et qui a d'autant plus sa raison d'être dès lors qu'il s'agit de pêcheurs sous-marins isolés.

La mise en œuvre de ces marquages impose les obligations suivantes :

- **Pour la Manche et l'Atlantique**, navigation de tous types de navires et d'engins interdite dans un rayon de 100 mètres autour du marquage signalant la présence d'un plongeur isolé ou d'un navire mettant en œuvre des plongeurs ;
- **Pour la Méditerranée**, il convient d'adapter sa vitesse pour garantir la sécurité du ou des plongeurs et la limiter à 5 nœuds dans un rayon de 100 mètres autour d'un pavillon alpha ou d'une bouée de pêcheur sous-marin.

Bien évidemment, les **marquages doivent être retirés** dès lors qu'il n'y a plus de plongeurs en action dans l'eau. Par ailleurs, le fait de mettre en œuvre un pavillon alpha ne dispense pas les chasseurs sous-marins d'**utiliser la bouée réglementaire pour se signaler**. Enfin, il convient de rappeler que, indépendamment de la mise en œuvre de cette signalisation, une **veille de tous les instants s'impose à tous**, surtout à l'approche de la bande côtière.

Joël Arvor

responsable de la commission pêche en apnée



ÉOLIENNES

Banc de Guérande

Devant nous, un magnifique espace sans rien, que le bleu de l'océan et, au loin, un phare, celui de la banche pour nous avertir des dangers juste sous la surface que sont les accords de la banche avec ses hauts-fonds et ses vagues scélérates qui piègent chaque année quelques navigateurs imprudents. Et voilà que s'enchaînent les réunions, les groupes de travail sécurité et environnement, la faune la flore, et tant d'autres termes qui aboutiront à ces dix ans passés à voir sur notre plan d'eau d'immenses bateaux, d'immenses machines, et voilà que naissent quatre-vingts éoliennes de 180 m de haut.

Notre propos n'est pas de discuter le bienfondé ou pas de la production d'électricité des champs éoliens, il est, en responsabilité, de préserver au maximum l'usage du et bientôt des secteurs d'implantations de ces fermes éoliennes au large, mais à proximité de notre littoral.

C'est ainsi qu'**après la parution de l'arrêté 252/2022 réglementant la circulation dans le champ éolien banc de Guérande**, nous avons, après réflexions de plusieurs fédérations de pêche et de plaisance, décidé d'un **recours amiable auprès du préfet maritime de Brest** concernant de façon ciblée, l'article 5 trop contraignant à notre sens à tous. Nous avons argumenté pour un amendement « Beau temps, belle mer ». En effet, dans cette zone élargie de la baie de Bourneuf jusqu'à Belle-Île, la navigation est essentiellement estivale et familiale et constitue la colonne vertébrale de l'offre touristique, de l'emploi nautique et de l'activité des ports de plaisance de nos territoires. Bien sûr, **nous ne sacrifions rien à la sécurité et proposons pour circuler dans le champ éolien, une VHF ASN en marche et veille sur le 16 obligatoire, une navigation de jour, une visibilité de cinq kilomètres et des vents jusqu'à force 4**.

Nous proposons également une **clause de revoyure à un an** pour valider l'ensemble de notre proposition.

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique, le vice-amiral d'escadre Olivier Lebat, **a accepté d'étudier nos propositions d'évolutions dès lors qu'elles seraient présentées de manière consensuelle et ordonnée par le plus grand nombre des usagers plaisanciers**. Ainsi, nous avons, sous l'égide de la CNP, complété et argumenté en GT usages à la Turballe, **nos propositions qui ont abouti à une CNL à Saint-Nazaire**. Cela n'a pas été simple et le discours toujours courtois a pu être rugueux, mais le bon sens, tant marin qu'humain, a permis, et surtout permet depuis le 24.05.2023 et la parution de l'arrêté 069/2023, que **tous, usagers plaisanciers puissions circuler sans AIS mais bien sûr avec des conditions que nous nous devons de respecter à la lettre**.

Déjà, dans notre **Pêche Plaisance**, vous avez cette lettre, mais une **grande campagne d'informations toujours avec la CNP et en partenariat avec EDF-Renouvelables va être lancée sur tout le territoire**. Mais aujourd'hui, demain, après-demain dans vos associations dans les autres aussi, chaque fois que vous le pouvez, **expliquez, relayez l'information**. Sur le site de la FNPP, vous trouverez un dossier avec les courriers, les arrêtés, les comptes-rendus, les liens internet... et aussi et c'est un peu là ma fierté personnelle, mais que je sais partagée par les personnes avec qui nous avons pieds à pieds défendu notre **sage proposition** et sans cesse argumenté, je joins à ce texte ce superbe **bas de courrier à la Premar Atlantique où vous remarquerez que toutes les fédérations et confédérations de plaisance de pêche récréative et sportive sur et sous l'eau étaient représentées**, le plus grand nombre avait demandé monsieur le préfet maritime et bien oui, **nous étions TOUS pour la première fois rassemblés autour de cette proposition qui a abouti à cet arrêté 069/2023**. Beau temps. Belle mer à tous, je tiens là le titre, non ?

Christophe Goumas

conduirait à une dégradation importante du trafic sur des routes historiquement accidentogènes. Les hauts fonds de la Banche, le plateau du Four, les Baufs sont malheureusement synonymes de nombreux accidents que nous déplorons chaque année. Ce sont des milliers de bateaux qui empruntent chaque saison ces routes ; en particulier à la remonte, souvent au près, ils nous semblent donc pertinents de permettre aux voiliers de faire route directe par beau temps à travers le parc ; pour être dans le bon axe pour passer le Four tout en évitant les pièges de la Banche. En se projetant d'autant plus la construction du parc Noirmoutier - Yes, le problème n'est pas de parler en l'air et nous sommes accablément inquiets. Ces constats ne sont pas des paroles en l'air et nous sommes sincèrement inquiets. Nous souhaitons vraiment pouvoir construire un terrain d'entente avec nos amis de la SADM que nos associations soutiennent depuis toujours, notamment sur ces routes dangereuses.

Quelques chiffres. Depuis la mise en service du Parc Éolien de Guérande, soit 4 mois et 2 jours de contrôle chaque semaine par les autorités de l'état en mer, aucune infraction n'a été constatée. Certes, nous sommes en basse saison mais force est de constater qu'à partir du moment où une communication appropriée a été mise en place, les bonnes pratiques ont suivies. Nous sommes donc convaincus que notre proposition d'un plan d'information, de sensibilisation et de communication d'envergure, comme nous nous y sommes engagés, sera de nature à permettre de mobiliser les plaisanciers dans une logique responsable et vertueuse. Certes, il y aura toujours quelques inconscients aux comportements inappropriés mais le dispositif, amendé ou pas, s'y changera rien. Par contre, un texte équilibré et responsabilisant sera de nature à largement améliorer l'adhésion du plus grand nombre, pour la sécurité de tous.

Nos membres et nous-mêmes serons présents le 4 mai pour discuter de tout cela de vive voix et dans un esprit constructif.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet maritime, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Copie : Jean-Michel Lebat Président FNPP et Co-Président CMAEL ; Jean-François THAU Secrétaire Général CNP ; Philippe Hérald Président YCF

CONFÉDÉRATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE
125 Boulevard des Industriels Rouillonnais - 22 rue de Mairie - 75008 Paris
Tél : 03 32 211 0962
www.cnp.fr

Flipper doit flipper

C'est au Cap d'Agde, lors du dernier congrès de la FNPP où, avec l'ami Jean-Luc Coret, nous représentions la région des Hauts-de-France, qu'est née l'idée du petit texte qui suit. Ces congrès sont des moments privilégiés de rencontres entre adhérents venus de tous les littoraux de notre beau pays. Le plaisir d'être ensemble n'y manque pas, le travail non plus.

Moments d'échanges riches et intenses où s'échangent également **projets ou préoccupations de l'avenir**. Discussions à bâtons rompus où chacun raconte son pays, ses espoirs et, trop souvent, hélas, ses **mécontentements suite aux atteintes répétées** à l'encontre de la mer et de ses habitants. Nous en étions à commenter la **récente décision insensée du gouvernement français** de ne pas suivre les suggestions européennes qui proposent de **ne plus chaluter d'ici à 2030 dans les aires marines protégées**. M'est alors venue l'idée de donner la **parole à un dauphin** : « Je viens du paradis ; c'était, je le concède, il y a bien longtemps quand mes copains et moi naviguions, libres et insoucians, juste préoccupés à jouer et manger. Nous étions des millions, qui bouffions sans compter des poissons aux saveurs merveilleuses, des poissons innombrables, partout et en tous lieux. Nos enfants étaient beaux, débordants de santé et jouaient dans les vagues. L'eau était pure, alors et l'horizon radieux. Je n'ai pas même pris garde aux premières alertes. Mes copains non plus, que ces objets de bois que le vent déplaçait, intriguaient tout au plus. Nous avons même appris à les accompagner et y avons pris goût, surpris de voir aussi qu'ils étaient habités. J'ai appris désormais qui sont ces drôles de bêtes qui salissent ma maison, l'emplissent de saletés qui me rendent malade et corrompent mon corps. Ils se sont reproduits et ils sont insatiables ; ils répandent

partout des produits inconnus qui viennent de l'enfer, qui puent, qui font des bruits qui font perdre le nord. Ils sèment des poisons en quantités énormes. Ils quadrillent l'océan de pièges mortels pour prendre par millions les poissons qui survivent encore, ces poissons devenus indigestes qu'il me faut avaler.

Un de mes vieux copains qui s'appelle Flipper, dit ne plus reconnaître le monde où il est né ; il dit qu'on le poursuit là où il se nourrit, qu'on cherche à le piéger et qu'on tue ses enfants, qu'on les mutile et qu'on les noie. Des milliers chaque année disparaissent ainsi.

Un instant il a cru aux lendemains qui chantent ; des humains, un instant, ayant songé à cesser le massacre. Un instant Flipper a cru trouver avec les siens des espaces libérés des pièges dans lesquels on capture les siens. Un instant on parla d'interdire les chaluts dans les aires protégées ; ce ne fut qu'un instant et les hommes décidèrent de continuer à ravager la mer partout et en tout temps. »

Quand il a appris ça, c'est sûr, Flipper a dû flipper !

Je connais bien des phoques qui se dorment au soleil des plages des Hauts-de-France ; ils bouffent des poissons et attirent les badauds. Gageons qu'ils sont heureux de n'être pas dauphins.

Dominique Viard

président du comité régional des pêcheurs de loisir en mer des Hauts-de-France (CRPLM)

SEINE-MARITIME

Contrôle bateau au ponton :
une opération préventive pleine de bon sens

Des échanges courtois bénéfiques...

Procéder au carénage à la sortie de l'hiver, avoir un bateau révisé et procéder au contrôle du matériel de sécurité sont autant de bonnes pratiques, sécurisantes et pleines de bon sens qui se font couramment dans les associations dynamiques du littoral seinomarin (76) avec des représentants des Affaires Maritimes. Les échanges sont courtois et bénéfiques.

À l'initiative de l'Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre (APPLH), cette opération, pratiquée depuis sept ou huit ans et renforcée par le concours de l'Union littorale des affaires maritimes (Ulam), section de la Direction départementale des territoires de la mer (DDTM) pour la Seine-Maritime et l'Eure, permet aux membres volontaires de faire contrôler leur bateau au ponton. **Il n'y a pas d'esprit de verbalisation, c'est tout simplement un geste basé sur le volontariat pour « être rassuré » avant de reprendre les sorties au large en mer.** Ainsi, début mai, **trois agents de l'Ulam** : MM. Silaczuk, Abbou et Bellenger ont procédé aux **vérifications du matériel obligatoire et de sécurité** d'une vingtaine de membres plaisanciers et pêcheurs

de l'APPLH en fonction de leur catégorie de navigation. **Prévention sur la validité et contrôle des dates de péremption** des fusées, des extincteurs, du nécessaire médical, du matériel obligatoire et des **consignes de sécurité** ont été passés en revue pour une **navigation sereine**. Des **questions sur la réglementation, quantités des espèces à prélever** et les **tailles des prises**, furent aussi évoquées à travers des échanges courtois autant appréciés par les demandeurs que les agents du contrôle.

Cette même opération s'est également déroulée à Fécamp avec l'APP Fécamp et les Pêcheurs de l'estran la semaine précédente sur deux jours pour une vingtaine de bateaux. Une autre journée fut aussi organisée au Tréport. « **Nous avons également prévu d'organiser une journée d'information sur l'estran pour la pêche à pied à Saint-Pierre-en-Port (commune entre Fécamp et Veulettes-sur-Mer)...** » a conclu M. Pascal Silaczuk.

Nul doute que si l'on peut se réjouir de cette **pratique informelle et préventive qui va dans le bon sens de la sécurité en mer**, il est cependant **regrettable que le nombre de bateaux contrôlés reste encore trop faible**, à peine 10 % du parc adhérent fédéral en Seine-Maritime. **Cette démarche, permettant de mettre tous les atouts sécuritaire de son côté, doit s'intensifier** au fil des années.

N'oublions pas qu'il vaut mieux être détenteur de son **matériel de sécurité en règle**, plutôt que de risquer la verbalisation lors d'un contrôle en mer. Cela coûte d'autant moins cher... qu'il faudra toujours supporter à un moment ou un autre le coût du matériel manquant !



Une armée de pêcheurs à pied professionnels a débarqué en mars/avril sur la plage de Hauteville-sur-mer (là où eut lieu notre congrès en 2014) et a littéralement pillé le banc de coques au grand dam des riverains stupéfaits par le spectacle invraisemblable du ballet des vélos électriques remontant les cales avec des sacs de 32 kg de coques à raison de trois sacs par pêcheurs. On a estimé le prélèvement à 60/70 tonnes, excusez du peu !

La **Dirm alertée en urgence** a pris un **premier arrêté pour avril** et a pris, le **4 mai l'arrêté 084/2023** pour la suite de la saison. Ce second arrêté a fait l'objet d'une **consultation publique** et comme très souvent, **la Dirm n'a tenu aucun compte des nombreuses observations**, en particulier au sujet de la **date d'ouverture fixée au 4 septembre** pour les pros alors que ça n'ouvre au loisir, que le 1er décembre. **Autant dire qu'il ne restera que des miettes pour nos pêcheurs de loisir, un véritable scandale !** J'avais alerté la DML de la Manche qui ne trouvait rien à redire. Tout était parfaitement légal !

Cette situation **a provoqué un émoi considérable dans la population** au point qu'il y a eu des moments de **tension entre pêcheurs et riverains**. Les **points de réclamation** portent donc sur les **dates d'ouverture** mais aussi sur les **quotas** (chaque pêcheur pro peut prélever 96 kg par jour mais il n'est pas dit le nombre de pêcheurs pros autorisés-il y en avait 70 environ lors du pillage de printemps) et également sur l'**engin utilisé** sachant qu'on nous a diminué la largeur du râteau au motif de la préservation de l'environnement et du substrat, à 20 cm alors que la taille pour les professionnels reste à 35 cm.

Mais **le grief le plus important** que l'on peut faire à cet arrêté est qu'**à aucun moment, il n'est fait mention d'une évaluation du stock. Comment a été fixé le quota de 96 kg par pêcheur ? Au hasard ? En tirant aux dés ? Et le nombre de pêcheurs n'est pas limité ! Cet arrêté a été pris dans l'urgence et va à l'encontre des règles** les plus élémentaires en matière de pêche.

Il va de soi que **nous avons présenté un recours gracieux auprès du Préfet de Normandie en demandant l'abrogation dudit arrêté et s'il le faut nous irons au tribunal administratif**. Signalons que nous sommes en parfaite harmonie avec le maire de Hauteville-sur-mer.

Bouquet

Le 11 mai à l'université de Caen a eu lieu la **restitution finale de l'étude sur le bouquet en Normandie, dénommée « GéDuBouq »**. L'étude avait pour objectif de mieux connaître la biologie du bouquet et sa pêche, qu'elle soit professionnelle ou de loisir.

Une première conclusion nous apprend que **l'espèce n'est pas menacée** ce qui est une bonne nouvelle. En effet, dans certains secteurs (Nord Cotentin par exemple) la campagne de pêche 2022 s'est révélée excellente. Cependant, dans d'autres secteurs comme à

Grandcamp dans le Calvados, il s'avère qu'il y a la présence de nombreuses femelles grainées en juillet ce qui impliquerait la fermeture en ce début d'été. Rappelons que dans la Manche et le Calvados, la pêche du bouquet est ouverte du 1^{er} juillet au 28 ou 29 février sauf à Chausey où ça n'ouvre que le 1^{er} août. Quant à la Seine-Maritime, ça ouvre au 1^{er} avril ! L'étude scientifique, par ailleurs très fournie, nous apprend que le bouquet a un **régime alimentaire omnivore** ; il peut se nourrir de micro-algues comme de petits crustacés sans oublier les déchets de poissons. Sa durée de vie varie de trois à quatre ou cinq ans ; difficile à dire. Ce qui est certain c'est qu'il est très sensible aux conditions météo ce qui fait que la ressource est très variable d'une année sur l'autre et dépend des conditions hivernales.

Comme souvent, il est **difficile de connaître le prélèvement de la pêche de loisir**. Par contre pour la **pêche professionnelle**, pour la dernière campagne connue, 2018 je crois, il y avait **cinquante-cinq navires en Normandie (la majorité en Calvados et Seine-Maritime) ayant une licence bouquet** ; la plupart pêche aux casiers mais il existe encore un bateau pêchant au chalut spécial dans la région de Grandcamp. **Le prélèvement s'est élevé à environ 20 à 25 tonnes.**

Modification de certaines tailles

Par arrêté ministériel du 12 mai, en mer du Nord, Manche et Atlantique, **la sole passe à 25 cm en toutes zones, le tourteau à 15 cm au nord du 48° parallèle et la dorade rose à 40 cm en toutes zones.**

Jean Lepigouchet
président CPML 50



CALVADOS

À la suite de la rencontre des présidents de clubs APP Ouistreham, Club des pêcheurs de Lion-sur-Mer, Trip normand de Mondeville, auxquels sont venus se joindre les associations de Colleville et Bernières, il a été décidé de recréer un nouveau comité départemental. Il s'appellera dorénavant comité Calvados FNPP et y siègeront des représentants des cinq clubs précités. Il est aussi prévu de revoir les statuts pour les mettre en cohérence avec ceux de la FNPP.

Lors de la première réunion de bureau, ont été élus : **Arlette Halley**, présidente, **Francois Corbeau**, vice-président, Jean-Claude Quesnel, secrétaire, Christophe Le Caude, trésorier. Parmi les **objectifs souhaités** pour cette prochaine année il est prévu de :

- **rassembler des clubs dont des adhérents règlent leurs cotisations à la fédération.**

Il est entendu que désormais tout club ayant des adhérents à la FNPP doit adhérer au Comité départemental ;

- **développer et fédérer au niveau départemental d'autres clubs du département ;**
- **créer des activités regroupant les différentes associations** : activités maritimes ou festives, formation (sécurité, etc.), information sur la pêche ou sur le matériel, sensibilisation notamment auprès des jeunes.

Une **réunion du bureau sera fixée fin juin** pour aborder tous ces thèmes. **Souhaitons d'abord à notre bureau d'être le plus rassembleur possible sur le département, de se développer et d'être efficace** pour répondre aux attentes de nos adhérents. Il faudra aussi une **implication plus forte des clubs à la vie et au développement du comité Calvados**, dans l'intérêt de chacun d'abord et celui de notre fédération, **vecteur indispensable pour défendre nos intérêts tant au niveau national qu'europpéen.**

Longue et belle vie au comité Calvados FNPP.

Arlette Halley-Duval
présidente du CDPP14

Réunion des associations du CD-29

Les associations du CD-29 se sont réunies ce samedi 10 juin à Combrit afin de recevoir les bagues de pêche du thon pour cette saison 2023. Nous étions plus de quarante à participer à cette réunion qui s'est tenue dans les locaux utilisés habituellement par l'association locale APPO (Association des pêcheurs et plaisanciers de l'Odet) aimablement mise à disposition par Jean-Claude Eveno, son président. Notre secrétaire de la FNPP, Muriel Jourdrein, nous faisait également le plaisir de sa présence en tant que résidente du Finistère.

Après quelques précisions d'usage concernant la **saison thon rouge 2023** sur le plan réglementaire et administratif, et après avoir répondu aux questions de la salle, les **bagues ont été remises aux représentants des différentes associations finistériennes présentes** par Pascal Baudouin en charge de cette opération pour les départements 56 et 29 de la FNPP.

Le président du CD-29 a annoncé la tenue du **prochain comité départemental du Finistère** qui devrait se réunir au cours de la **première quinzaine du mois de septembre 2023**. Il y sera notamment procédé à l'élection du **nouveau conseil d'administration du CD-29** après une période de faible activité provoquée notamment par nos pénibles aventures et perturbations Covid-19. Ces **aventures** semblent d'ailleurs être passées au stade des mauvais souvenirs et s'être totalement effacées car nous venions d'en apprendre un retour dans notre entourage communal. Dach'! Mad ! (Tenez Bon !) À tous, nous souhaitons bien entendu de bonnes vacances familiales dans la paix et la tranquillité.

Paul Vinay
secrétaire général et président CD 29

MORBIHAN

Gérard Gragnic quitte ses fonctions de secrétaire

Le comité départemental du Morbihan a tenu sa réunion trimestrielle à Larmor-Plage dans le blokhous de l'association des pêcheurs plaisanciers de la région de Lorient.

Le président, Pascal Baudouin, a souligné les grandes lignes des **synthèses des commissions votées dans le cadre du congrès national** qui s'est tenu au Cap d'Agde (Hérault) du 14 au 17 avril dernier. Grâce à l'activité de la **pêche au thon rouge**, de nombreux clubs nous ont rejoints afin d'être accompagnés par la FNPP dans les démarches administratives : déclaration des bateaux, des prises et délivrance des bagues. La réunion s'est conclue par de **chaleureux remerciements adressés à Gérard Gragnic (ancien président de l'APPRL)**, qui quitte ses fonctions de secrétaire du CD56 et de membre du comité directeur FNPP. À cette occasion, il a été **nommé président d'honneur du comité départemental du Morbihan**.

Le comité départemental de la FNPP du Morbihan n'a pas manqué d'activités en ce premier semestre, **les effectifs ont augmenté avec l'arrivée de plusieurs associations**, augmentation surtout liée à la **pêche aux thons rouges**. **Le CD56 a pris en charge le comité départemental du Finistère** pour la constitution des dossiers d'inscriptions de cette pêche ainsi que l'arrivée des nouvelles associations, ce qui a entraîné un travail de longue haleine.

La **semaine du golfe du Morbihan qui s'est déroulée du 15 au 21 mai 2023** a

bénéficié d'un temps idéal : soleil et vent, pour assurer un beau spectacle, avec plus 1200 bateaux inscrits pour la 12^e édition ; un **afflux de spectateurs** le jour de la grande parade et plus de **25000 spectateurs** sur toute la semaine. Un rendez-vous à ne pas manquer : la **2^e édition du festival maritime « Lorient Océans » du 29 juin au 2 juillet 2023** avec un programme très complet :

- **grand concert sur l'aire de réparation navale le samedi soir, nombreux concerts gratuits durant les quatre jours du festival** : rock, rap, électro, chants de marin, chanson, fanfare... il y en aura pour tous les goûts !

- **de nombreux navires composeront la flotte de Lorient Océans** : bateaux du patrimoine, de pêche, de transport, de commerce, de course au large... possibilité de monter à bord de certains bateaux, de naviguer sur le Lys Noir et assister à la grande parade maritime ! **Sur les quais**, vous découvrirez les villages thématiques de Lorient Océans : les acteurs locaux vous feront partager leur passion pour l'océan, leur savoir-faire et leurs connaissances, notamment sur l'histoire lorientaise (BSM, port de pêche, Académie Tabarly, Course au large)... pour un développement et une pêche durable, innovation. Hennebont, Port-Louis, Locmiquélic, Gâvres... Lorient Océans est l'occasion de **nombreuses animations dans tout le territoire**, autour de l'océan bien sûr, avec la **participation de plusieurs associations de pêcheurs plaisanciers de la FNPP**.

Pascal Baudouin
président du
CD56



Assemblée générale

De droite à gauche : R. Morinière, A. Scriban, C. Bougault, C. Gaston et M. Brezellec

L'assemblée générale du comité des associations de plaisanciers et pêcheurs plaisanciers des Côtes d'Armor (CD22) s'est déroulée le samedi 29 avril 2023 et a été organisée cette année par l'Association plaisance et pêches en mer de Paimpol-Ploubazlanec. De nombreux invités nous ont honorés de leur présence : M. Cadec (sénateur), Mme Rumiano (conseillère départementale et présidente des conseils portuaires de Paimpol, Binic et Saint-Quay-Portrieux), M. Pagny (conseiller départemental), M. Binard (adjoint mairie de Paimpol), M. Lombart (adjoint mairie de Ploubazlanec), M. Brezellec (conseiller mairie de Ploubazlanec et conseiller communautaire Guingamp-Paimpol), M. Mangan (directeur adjoint DDTM 22), M. Marocco (chef de l'unité Cultures marines-SAMEL- DDTM22), M. Baudry (directeur SPL Eskale d'Armor), M. Le Meur (SNSM, Loguivy, représentant la délégation départementale).

Cette assemblée s'est tenue sous la présidence de **Claude Bougault** (président du comité départemental) et **Alain Scriban** (vice-président-secrétaire général adjoint de la FNPP conseil et communication). Sur les **vingt-huit associations du comité** (représentant environ 3000 membres), **vingt étaient présentes et cinq avaient envoyé leurs pouvoirs**. Après l'**approbation des rapports moral et financier**, nous avons procédé à l'**élection du nouveau bureau du directoire du CD22**.

Nous avons rappelé les **différents objectifs de la FNPP au niveau national**, avec la **création de la confédération Mer & liberté** et notre **adhésion à l'Alliance des sports et loisirs de nature**.

PS : depuis notre assemblée générale, une consultation publique a eu lieu pour modifier l'arrêté du 29/4/2015 et permettre l'abrogation d'interdiction de pêche de loisir de la raie brunette dans les zones Ciem Ville et Vild (Manche Est et Manche Ouest).

Préoccupations Locales du CD22

Pêche à pied

Nous constatons depuis 2022, la venue en **grand nombre de touristes asiatiques** lors des marées. Ceux-ci **ne connaissent ni les heures de marées, ni les réglementations et ne respectent ni les quantités, ni les tailles**. Ils **ramassent tout ce qu'ils trouvent**, avec des difficultés pour les autorités pour intervenir (cas de Martin plage à Plérin et de Bréhat...). Il est **suggéré de contacter les « Tours Opérateurs »** qui organisent cette activité. Rappelons que les **outils concernant la réglementation pêche à pied Bretagne ne concerne que les coquilles, les échinodermes et les vers marins**. Celle-ci est manifestement **mal appliquée par certains contrôleurs**.

Zone Natura 2000

Nous réitérons notre demande pour l'**arrêt des dérogations accordées de chalutage dans les 3 milles**. Si cette interdiction était appliquée, une grande partie des zones Natura 2000 serait protégée.

Concernant le **dragage des coquilles Saint-Jacques**, qui est une **pratique très agressive pour les fonds marins**, il serait souhaitable que les usages soient **plus vertueux**. Évidemment, cela prendra beaucoup de temps, mais on voit **de plus en plus de professionnels qui pêchent les coquilles en plongée**. Il faut noter la **création d'une section plongée** au lycée maritime de Paimpol.

Portuaire

Réaction concernant la **création d'un SPL Eskale d'Armor** concernant les ports départementaux :

- **inquiétudes des usagers** : est-ce que les nouveaux services proposés et pas demandés donneront lieu à des hausses excessives ?
- **problème général de l'entretien des cales** (depuis l'interdiction de l'utilisation de l'eau de Javel, pas de solution miracle !). La SPL envisage de sous-traiter ce nettoyage dans les ports.

Dévasage

Certains ports des Côtes d'Armor sont très envasés : Perros-Guirec (port de Ploumanac'h), l'avant-port du Légué (commerce et port de plaisance de La Toupie), sans oublier l'estuaire de la Rance. Binic expérimente des agitateurs pour limiter l'envasage.

Cultures marines

Préoccupation concernant l'extension d'une culture de moules sur cordes en baie de St Brieuc, face aux Rosaires. Il faut noter que les **élus locaux sont opposés à celle-ci**.

Parc éolien

Douze premières éoliennes seront en service avant l'été 2023. Le CD22 va participer au **groupe de travail** pour définir les conditions de navigation et des usages dans le parc.

Récifs Goëlo (voir article dans le PP n° 75 de septembre 2022)

Le CD22 est adhérent à l'association Récifs Goëlo. Les **récifs artificiels à caractère pédagogique** ont été immergés au large de l'Ost Pic (Baie de Paimpol). Le **budget** de cette première phase s'élève à 49 000 € avec une **subvention** FEAM-Région de 38 300 €. Pour la seconde phase, Récifs Goëlo espère obtenir un **nouveau financement européen** par l'intermédiaire de la commission Mer et littoral du quartier maritime de Paimpol.

Merci à l'APPMPP, son président Christian Gaston et à son équipe, pour leur parfaite organisation.

Claude Bougault
président du CD22

LOIRE-ATLANTIQUE

Sacrés vents de nordé, une plaie pour les sorties au large... Bon il y a du travail à terre et sur les pontons, le mauvais temps ne va pas durer, les beaux et longs jours approchent et maintenant nous pouvons aller même dans le champ éolien, avec quelques contraintes, mais de bon sens. Lisez dans les premières pages, la commission plaisance.

La pêche et les poissons

Le **bar**, peu d'évolution... **Au nord du 48° parallèle, février et mars en « No-kill » et le reste de l'année deux bars/jour/pêcheur, au sud du 42°, deux bars/jour/toute l'année et une maille pour tous à 42 cm et le marquage de la caudale. Interdiction totale de la pêcher au filet pour toutes les zones.**

Toujours la **même bataille pour la pêche de la raie brunette sans résultat**, mais des résultats se dessinent, déjà **plusieurs zones sont ouvertes** à la pêche de cette raie en **Manche**, gageons que bientôt cela sera possible pour nous aussi.

Le **thon rouge**, ça change... et c'était l'évolution souhaitée par notre président : **décentraliser**. Et bien c'est fait, maintenant c'est **en local au niveau de votre comité départemental que se gère les bagues et les quotas**. Nous aurons une réunion pour préciser tout cela... Piriac comme précédemment. Je vais avoir une **réunion avec le Corepem** (pêche pro) concernant le thon et ces bateaux qui pêchent dans le sillage, voire plus près encore et cela commence à agacer les marins et je peux les comprendre, donc avant d'avoir maille à partir, nous allons en parler et **établir certaines règles** qu'évidemment **nous nous engagerons à respecter**. Il faudra lire attentivement les **dernières minutes** sur le site de notre fédération, tout sera écrit et décrypté pour tous.

Champ éolien du Banc de Guérande

Le dossier clos ! Oui, **la parution de l'arrêté 069/2023 applicable depuis le 24 mai 2023 nous autorise à circuler de nouveau dans le champ éolien**, surtout pas de raison d'y faire n'importe quoi. Les **règles sont établies et claires**, et une clause de revoyure permet en cas de problèmes avérés d'être à nouveau durci et je vous assure du travail fourni pour arriver à **cette négociation qui va faire jurisprudence pour les autres champs à venir** un peu partout le long de notre littoral. Je remercie sincèrement la préfecture maritime de l'atlantique et de notre DDTM de Saint-Nazaire ainsi que EDF-Renouvelables pour leur **écoute** et l'ensemble du **travail collaboratif** que nous avons pu faire ensemble chacun à son niveau. Voilà une page qui va s'écrire avec juste un peu de liberté réobtenue, mais pensez toujours sérieusement à la **sécurité** et si vous le pouvez, pas forcément parce qu'il y a devant chez nous un champ éolien, équipez vous de l'AIS, c'est un moyen supplémentaire à notre sécurité.



La vie des ports

Je réitère ma demande, **merci à chacun de nous envoyer quelques lignes sur son port, sa pêche, ses activités de groupe de vos clubs, sur votre vie associative**. Et pourquoi ne pas publier **un article avec nous ?** Il est **essentiel de communiquer**, que nos ports avec leurs spécificités soient au mieux gérés **à l'avantage des usagers que nous sommes**, il en va de l'avenir de notre littoral. N'oubliez jamais que seul **le dialogue permet d'avancer même si quelquefois le discours un peu dur**, c'est autour de la table que l'essentiel se résout.

Guides des bonnes pratiques

Au nombre de deux, le **national** et le **jeunesse**, ils sont le meilleur de nos publications à l'attention du public. Moins de guides cette année 2023, il en reste encore car sans salon ni grande représentation la distribution fut moins importante... moins de subventions, mais toujours importantes qui nous permettent cette qualité reconnue par tous.

Comité directeur et assemblées FNPP

Le **17 juin prochain à Quimperlé**, un comité directeur important, comme tous, si vous avez des questions, .

Les longs jours arrivent, les mois charmants aussi, alors toutes et tous, profitez bien de notre littoral et de ses trésors, apprenons et préservons ce qui nous est cher, nous sommes les premiers défenseurs de notre environnement du bord au large. Et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, **« duc in altum »** (Va au large).

Christophe Goumas
président du CD44



Temps fort pour les associations de Charente-Maritime affiliées à la FNPP : rencontre avec Jean Mitsialis (Article du littoral du vendredi 5 mai 2023 ci-contre)

Nos prochains rendez-vous

Avec les services de l'État :

- **conseil maritime de façade Sud Atlantique :**
 - commission permanente le mercredi 24 mai à Bordeaux ou par visioconférence,
 - conseil de gestion le mardi 13 juin à Pessac ;
- **comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir :**
 - le mercredi 21 juin à la DDTM, à La Rochelle.

Expérimentation de récifs artificiels au large de l'île d'Oléron : quelle suite ?

Pour rappel, ces récifs ont été **immergés en octobre 2019 et janvier 2020** et ont fait **l'objet de nombreux types de suivis**. Ce projet Récif se termine, y compris son financement. Le dernier **comité de gestion et de suivi** s'est tenu le 6 mars dernier. Le **CDPMM 17** (Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Charente-Maritime) actuel concessionnaire du site et **Capena** (Centre pour l'aquaculture, la pêche et l'environnement de Nouvelle-Aquitaine) apportent une **expertise technique et scientifique aux filières pêche et aquaculture et proposent de réunir un groupe de travail en juillet** (date précise non connue à ce jour) afin de **réfléchir** et trouver des **solutions** pour la suite à donner à cette expérience : suivis scientifiques à maintenir à long terme, durée de prolongation de cette concession, coordination technique, etc. et trouver de nouveaux financements. Bien entendu, le CDPMM17, représentant la FNPP, participera à cette réunion.

Dernière minute

Le pêcheur de loisir pris en **flagrant délit de pêche illicite du thon rouge en octobre 2020** fait encore parler de lui. Il est **cité à comparaître** (en tant que directeur et gestionnaire des quotas de pêche des adhérents de l'organisation des producteurs de la Cotinière) en même temps que **l'ancien capitaine d'un bateau de pêche** de l'île d'Oléron ayant commis **plusieurs graves infractions aux règlements** encadrant les pratiques de pêche et la préservation de la ressource (article du journal Sud-Ouest publié le 09/05/2023).

Le comportement de ce monsieur fait décidemment du tort à beaucoup de monde : aussi bien aux pêcheurs professionnels qu'il est censé bien représenter qu'aux pêcheurs récréatifs dont il s'est revendiqué !

Annick Danis
présidente du CDPMM17

VENDEE

Suite à une rencontre avec un de nos députés représentant la majorité présidentielle au cours d'une assemblée générale régionale, il ressort de notre discussion qu'à ses yeux, la pêche professionnelle est plus importante que les activités de loisirs en mer.

Nous lui avons pourtant expliqué que **la plaisance génère dix fois plus de revenus et d'emplois que l'autre activité. Peine perdue**, sa réponse ne nous a pas étonnés, il nous a dit, sans hésitation, que nous étions **considérés par l'opinion publique comme des nantis qui n'avaient rien à revendiquer**.

Il est vrai qu'électoralement, les **voix des plaisanciers** sont réparties sur tout le territoire alors que les pêcheurs professionnels sont de purs locaux !

Il est vrai que **certaines plaisances ont beaucoup de moyens financiers mais ce n'est pas la majorité**, ils se privent de beaucoup de choses pour pratiquer leur passion.

Il est donc légitime que nous soyons au moins écoutés par les gens qui nous dirigent.

Qu'ils sachent bien que **nous ne lâcherons rien et combattons pour faire valoir des droits** que pour l'instant nous n'avons pas ou peu. Vive notre fédération, vive la Vendée et vive la pêche et la plaisance.

Jackie Plataut
président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer) et CD 85



RTe Le réseau de transport d'électricité

RACCORDEMENT PARC EOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

VIGILANCE : OPERATIONS EN MER DE JUIN À OCTOBRE 2023

Pour préparer les travaux en mer qui auront lieu au printemps 2024, des études complémentaires vont être réalisées entre juin et octobre 2023.

POUR CES RAISONS, DES RESTRICTIONS D'USAGES MARITIMES SONT MISES EN PLACE.

Pour en savoir plus sur les opérations prévues et le calendrier d'intervention

- Couloir de raccordement : périmètre de réalisation des études
- Bulle dynamique : interdiction de tout usage dans un rayon de 500 mètres autour du navire en activité
- Zone d'implantation du futur parc éolien en mer
- Future double liaison sous-marine de 27km

⚠ Pour les activités de pêche, les arts dormants sont à retirer dans les secteurs où les opérations seront programmées.

AQUITAINE

Germain Stoldick : nouveau président

Le 27 janvier dernier à La Rochelle, les membres de l'Association des ports de plaisance de l'Atlantique (APPA) ont élu leur nouveau président lors de leur **assemblée générale**. Il s'agit de **Germain Stoldick, directeur du port d'Arcachon**, représentant le troisième port de plaisance de France en nombre d'anneaux. Bertrand Moquay, directeur du port de La Rochelle, président de l'association depuis douze ans, n'avait pas souhaité se représenter. **C'est à l'unanimité que Germain Stoldick a été élu**. Il souhaite **valoriser et démontrer l'importance des ports de plaisance en tant qu'acteurs économiques incontournables du littoral Atlantique**.

L'association des ports de plaisance de l'Atlantique regroupe en effet **cinquante-trois ports Atlantiques et vingt-trois mille anneaux** répartis entre la Loire et le Pays Basque espagnol.

Bruno Fanara, vice-président FNPP pour le secteur Atlantique Sud a accompagné Jean Mitsialis lors de sa visite aux associations affiliées FNPP charentaises.

Bruno Fanara
CRPPCA



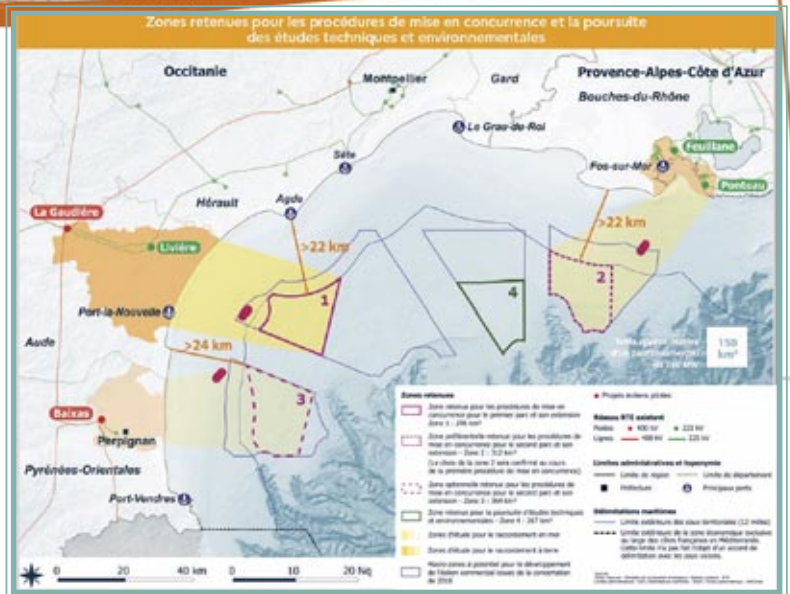
OCCITANIE

Le 3 mai dernier à Marseille, la réunion de la commission spécialisée éolien flottant du Conseil maritime de façade de Méditerranée n'a pas particulièrement soulevé l'enthousiasme des représentants des associations d'usagers et de protection de l'environnement et des représentants des activités professionnelles du littoral et de la mer.

La première partie de la réunion a été consacrée à la **présentation du déroulé du débat public prochain et de ses principaux objectifs**. Le public doit **comprendre l'état des milieux marins, être assuré d'une forme de justice territoriale entre les façades et disposer d'outils cartographiques dynamiques**.

Le public doit s'exprimer sur les **nouvelles priorités** ainsi que sur le **zonage des usages et des choix de préservation**. L'objectif étant d'obtenir du public des **propositions exploitables** notamment sur quatre points :

- la **cartographie de l'éolien en mer à 10 ans et à 2050**,
- le **développement de la protection forte**,
- la **priorisation des usages dans les cartes**,
- la **construction d'une vision partagée**.



La deuxième partie de la réunion était consacrée à la **cartographie du développement de l'éolien en mer**. En visite à Belfort, en février 2022, le chef de l'État avait dévoilé une **nouvelle feuille de route combinant le renouvelable et le nucléaire** qui faisait la **part belle à l'éolien en mer** (40 GW) et au **solaire** permettant de parvenir à la **neutralité carbone en 2050**. Les **scénarii proposés** sont de 36 à 45 GW pour RTE* de 50 GW pour FEE* et SER* soit :

- 10 à 18 GW pour la Manche-mer du Nord ;
- 1 à 10 GW pour Sud Atlantique ;
- 8 à 25 GW pour Nord Atlantique Manche Ouest ;
- 8 à 16 GW pour Méditerranée.

Avec ces scénarii, on est **loin des projets régionaux de 3 GW en Occitanie et de 2 GW en PACA en 2050**. La **densité énergétique** prévue de ces parcs est de **5 MW/km²**, soit 200 km² par GW.

La troisième partie était consacrée à l'**Etat initial de l'environnement (EIE) au cœur d'un projet éolien flottant** qui est à la charge de l'État depuis la loi ESSOC du 10/8/2018. L'EIE concerne le **parc en lui-même mais aussi son raccordement**. L'**objectif de l'EIE** : communiquer au lauréat les données qu'il pourra utiliser pour réaliser son **étude d'impact**. L'Etat initial de l'environnement est composé :

- d'une **étude bibliographique** qui permet de déterminer les enjeux de la zone d'études et les lacunes en termes de connaissances associées ;
- de **campagnes in situ** qui sont menées pour combler ces lacunes.

Sur la qualité de l'eau, la qualité des sédiments, le bruit ambiant et sous-marin, l'avifaune marine et migratrice, les chiroptères, les mammifères marins, les tortues marines et les grands poissons pélagiques, les peuplements et habitats benthiques, l'ichtyofaune, le zooplancton et le phytoplancton.

La quatrième partie était consacrée au **projet Migralion** dont les buts sont d'acquérir des données sur l'avifaune migratrice, l'avifaune marine et les chiroptères :

- d'utiliser les **moyens les plus pertinents** de manière combinée pour **répondre aux enjeux de connaissance identifiés** (observation visuelle à terre et en mer, télémétrie, baguages, radars ornithologiques, etc.) ;
- de **développer des méthodes d'analyse** permettant de **traiter l'ensemble des données collectées** dans et hors programme Migralion ;
- de **valoriser les résultats obtenus**.

*(FEE) France énergie éolienne, (SER) Syndicat des énergies renouvelables, (EIE) Etat initial de l'environnement RTE (Réseau du transport électrique)

Nous avons prévu une ou deux réunions en fonction des péripéties que nous pouvions rencontrer mais notre inexpérience du terrain a dû faire sourire nos amis corses. Nous avons raisonné en distance alors qu'il fallait prévoir en temps de déplacement. L'erreur a été vite réparée mais notre président a donné de sa personne en montrant des qualités de chauffeur inégalables. Nous saurons en tirer la leçon pour la prochaine fois et corriger ces petites erreurs. Toutes les réunions qui ont eu lieu, à bord du bateau du Bastia offshore Fishing, à Solenzara, ou à l'hôtel avec les présidents des différents clubs se sont déroulées dans une ambiance cordiale et de **nombreuses questions sur le nouveau fonctionnement de la FNPP au niveau régional pour la Corse ont été abordées**. Les **bagues** ont été distribuées et les **quelques bagues supplémentaires** ont été appréciées.

Les **enjeux majeurs de défense de la pêche de loisir**, notamment au sujet de l'**arrêté sur le denti** très défavorable aux pêcheurs de loisirs corses, ont permis à Jean de **proposer une aide de la fédération pour tout collectif corse qui se créerait pour lutter contre cet arrêté injuste**.

Pour les présidents, trop loin cette fois-ci, de longues discussions téléphoniques se sont déroulées et toutes les incertitudes levées. Nous retenons tous les **aspects positifs de cette visite** en remerciant tous les présidents pour leur accueil. Quant à la Corse, elle a été égale à elle-même, magnifique même sous la pluie.

Gérard Giordano
vice-président PACA Corse

COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du comité directeur FNPP

Le comité directeur FNPP s'est réuni le 17 juin dernier pour la première fois à Quimperlé (29) où se situe désormais le siège de la FNPP, depuis le 22 décembre 2022. Lors de cette rencontre, suivie par une trentaine de personnes dans la salle, et en visio-conférence pour ceux qui ne pouvaient faire le déplacement, le président Jean Mitsialis a balayé l'actualité du moment.

Ci-dessus :

interventions de Pascal Baudouin, Christophe Goumas et de Michaël Quernez

- Les **relations avec les Aires marines protégées (AMP)** qui cherchent de plus en plus à **réglementer les droits de circulation des plaisanciers** dans les **zones protégées** mais aussi dans les **zones adjacentes**.
- Le succès du **recours gracieux présenté par la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP)** qui a abouti à la **parution de l'arrêté 069/2023** qui autorise les plaisanciers à **circuler sans AIS** dans le parc éolien du banc de Guérande (44) mais avec des **conditions sécuritaires renforcées**.
- La tenue, le **8 juillet prochain à Martigues**, de la **première convention de la toute nouvelle confédération Mer & Liberté** qui réunit toutes les fédérations nationales de pêche et de plaisance.
- La **fête de la mer et des littoraux** qui se déroulera partout en France du **6 au 9 juillet**, il est important que toutes nos associations inscrivent leurs manifestations dans ce créneau (voir édito).
- La **refonte totale du site Internet de la FNPP** : le projet est en cours et le **nouveau site fnpp.fr** devrait être opérationnel dans un an avec le concours d'un **webmaster professionnel** et de la **graphiste de la FNPP**.

Après avoir évoqué tous ces sujets et bien d'autres, Jean Mitsialis a remercié **Michaël Quernez, maire de Quimperlé**, pour l'accueil du **siège de la FNPP sur sa commune**. Le maire a confirmé sa satisfaction de voir la FNPP s'installer sur le territoire quimperlois et nous a assuré de son écoute sur tous les dossiers en cours et à venir.

Michaël Quernez, également **président de la FFPP** (Fédération française des ports de plaisance) a présenté les **nombreux projets et travaux en cours au sein de sa fédération**. Il a ensuite **répondu à toutes les questions** des membres du comité directeur.

Jean Mitsialis a clôturé la séance vers 12h30 en donnant rendez-vous à chacun pour la **prochaine réunion du comité directeur qui se tiendra le samedi 14 octobre** (le lieu sera défini ultérieurement).

Le bureau FNPP

Refonte du site internet de la FNPP

- ✓ Situation actuelle:
- ✓ Evaluation des besoins et objectifs,
- ✓ Recherche d'un partenaire et appel à projet,
- ✓ rédaction d'un cahier des charges,
- ✓ Prévoir l'ensemble des besoins,
- ✓ Chiffrage du projet,
- ✓ Comparaison des offres,
- ✓ Structure et architecture du site,
- ✓ Définir une arborescence du site et organisation des contenus,
- ✓ Définir les fonctionnalités,
- ✓ Définir la Charte graphique,
- ✓ Hébergement,
- ✓ Planification,
- ✓ Conception,
- Adresses Mail XXXXX@fnpp.fr
- ✓ VI. Administration, Comité Directeur, Président...



Réglementation liée au dérangement des mammifères et des oiseaux marins en mer

En France, la totalité des mammifères et des oiseaux marins rencontrés dans les eaux territoriales françaises est protégée.

Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
Arrêté ministériel du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés et les modalités de leur protection.

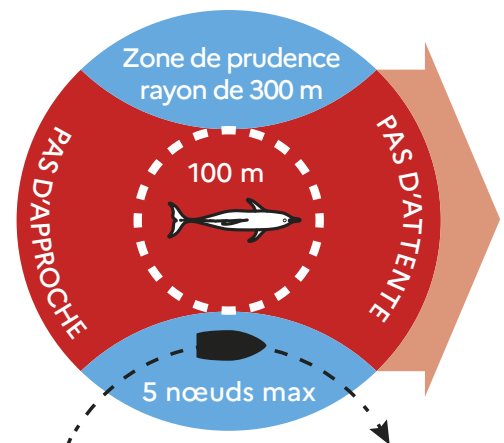


Oiseaux marins

Cet arrêté stipule que la perturbation intentionnelle des oiseaux est **interdite**, si elle remet en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée (périodes de nourrissage ou de repos par exemple).

Mammifères marins

Cet arrêté national régit l'approche des mammifères marins en France. Il stipule que la perturbation intentionnelle des cétacés est **interdite** et précise une distance d'approche interdite à moins de 100 mètres des animaux dans les aires marines protégées.



En présence de mammifères ou d'oiseaux marins en phase d'alimentation ou de repos, vous devez adapter votre comportement pour ne pas provoquer de dérangements, d'envols ou de fuites. Couper la route d'un groupe de dauphins en nage, déranger des oiseaux en pêche active ou au repos est considéré comme de la perturbation intentionnelle.



Perturber intentionnellement un individu ou un groupe d'oiseaux et/ou de mammifères marins constitue une infraction punie d'une amende de 750 € pour une personne physique et 3500 € pour une personne morale.

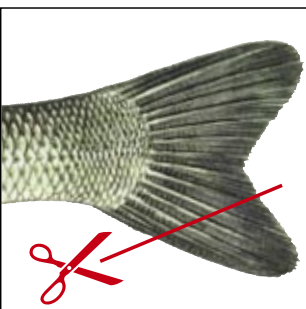
Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

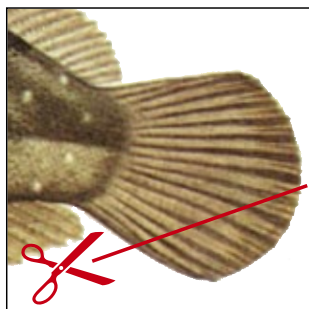
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

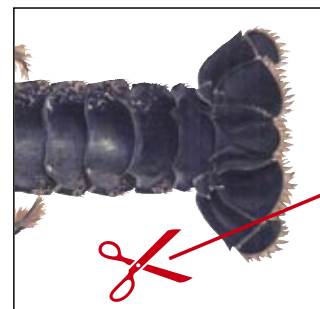
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



Les outils FNPP

The collage features several key FNPP resources:

- RESPECTONS LES TAILLES** brochures for the Mediterranean and Atlantic/Manche/Sea of North regions, listing minimum catch sizes for various fish species.
- Guide des bonnes pratiques** brochures for fishing in the sea and on the beach.
- Pêche Plaisance** magazine cover.
- Carte Fédérale** membership cards with fields for name, address, and boat details.
- Carte Adhérent** membership card with fields for name, address, and CP.
- Ruler** with a scale from 0 to 15 cm and a list of fish species with their minimum catch sizes.

Bonne mer, bon vent à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

Dernière minute | Newsletter | Presse | FNPP | Décrets-Arrêtés | Associations | Adhésions

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: contact@fnpp.fr



PÊCHE
EN KAYAK

La traque des gros poissons - Volet 2/2 : le matériel de pêche

Maintenant que l'on a fait le tour du kayak et du bonhomme, parlons du matériel de pêche. Je pêche beaucoup au vif lorsque je recherche les gros poissons car c'est souvent la meilleure option pour espérer les faire mordre. Qui dit pêche au vif dit matériel pour les prendre. J'ai souvent pas mal de cannes avec moi mais seules une ou deux servent pour le but final de ma sortie.

Pour une sortie avec comme objectif les gros poissons, j'embarque une **canne** servant pour **pêcher à la traîne** avec de **petits poissons nageurs** ou pour lancer un **jig** dans les chasses. J'espère ainsi pouvoir attraper une orphie, un sévèreau, un maquereau ou tous autres petits pélagiques qui font de très bons vifs. Si c'est la **saison**, je prends un **ensemble casting pour pêcher les calamars**. Pas besoin de présenter ce superbe vif qui a pour **seul inconvénient d'intéresser tous les prédateurs marins**. J'aime bien pêcher aux calamars, car même s'il l'on en a un en vif, on peut laisser sa ligne éloignée de soi et pêcher autre chose en attendant la touche. Par contre, les **poissons mis en vifs nécessitent de toujours naviguer**, car sinon ils **meurent faute de pouvoir s'oxygéner**.

Ensuite, j'ai avec moi une **canne jiggging en spinning** de puissance 90/210 g montée en tresse de 30 lb et fluoro 40 centièmes. Elle me sert à **pêcher au fire-ball et au jig**. **Jigger en kayak est très fatigant** du fait de la position assise qui oblige à **faire toute l'animation avec les bras assez hauts** donc j'utilise rarement des **jigs au-dessus de 90 g**. Comme je l'ai dit, les **kayaks à pédales sont un vrai plus pour les pêches verticales et en jiggging**, on s'en aperçoit tout de suite. Même avec des jigs de 80/90 g, j'arrive à pêcher dans 100 m de fond, car je peux compenser la dérive et garder ma ligne bien

verticale. Je cible surtout les **dentis** et les **pagres** mais des surprises arrivent et j'ai ainsi sorti avec cet ensemble deux **séριοles** autour des 10 kg, de beaux combats sur un ensemble si léger.

Les **caractéristiques de l'ensemble destiné à recevoir un beau vif vont dépendre des espèces ciblées et de la zone pêchée**, mais il est vrai que l'on ne choisit pas toujours ce qui va mordre. Combattre un denti sur une canne très puissante n'est pas des plus amusants mais si c'est une grosse séριοle qui mord sur la même ligne on est bien content d'être monté gros.

Avec mes frères, nous avons essayé des **ensembles à tambour tournant** à nos débuts mais, même si ceux-ci sont bien adaptés à un usage en kayak, le **manque de sensations en combat** nous ont fait préférer le spinning. Personnellement, j'utilise des **cannes entre 60 et 80 lb**, je trouve que les cannes à jigs **de plus d'1,80 m** sont parfaites. L'action assez souple **permet de s'amuser sur des poissons modestes**, et s'il l'on tombe sur du gros, il y a de la réserve derrière pour pas se retrouver impuissant. On trouve peu de cannes du genre (elles sont souvent plus courtes) et les prix sont généralement élevés, car ce sont des cannes fabriquées par des marques haut de gamme spécialisées dans l'exotique.



Certains copains préfèrent des **cannes vraiment longues avec une action plutôt typée « popping »**. Une canne longue permet de **passer plus facilement d'un côté à l'autre du kayak lors du combat et le bras de levier plus long permet de gagner en puissance. Attention toutefois avec ce type de canne**, car si le poisson fait le cirque lorsqu'il arrive sous le kayak, on a vite fait de **fermer l'angle ligne/canne, au risque de la casser**.

Pour les **moulinets**, nous sommes tous d'accord sur le fait que **ceux destinés aux pêches fortes en jigging sont très bien adaptés** (récupération entre 1 et 1,20 m au tour de manivelle). Il doit pouvoir contenir **au moins 300 m de tresse 80/90 lb** et le **frein doit être puissant et très progressif**. En kayak, un frein qui se bloque sur un gros rush et c'est la baignade qui vous tend les bras. **Le poids n'est pas un problème**, car on ne pêche pas canne en main, je préfère **privilégier un modèle avec une bonne contenance**. Sur les côtes varoises ou de Corse, les fonds plongent très vite et, comme en kayak, on ne peut pas monter trop fort en pression de frein (grand max. 10 kg), il arrive que les poissons prennent beaucoup de fil.

Selon l'ensemble, j'utilise de la **tresse en 8 brins de 60 à 90 lb**. Sa finesse fait qu'elle ne prend pas trop appui sur le courant et cela **permet d'en mettre une quantité importante dans le moulinet**. De plus, son **marquage coloré permet de déterminer avec précision à quelle profondeur on pêche**. Pour les **bas de ligne**, il faut prévoir long, **au moins 15 m**. Pour la discrétion, pour que le **vif garde sa mobilité et pour résister aux frottements** si le poisson arrive à trouver des obstacles. **Fluorocarbonate ou nylon**, cela dépend du **diamètre voulu. Au-delà de 60/100, le fluorocarbonate n'est pas facile à nouer**, il est de plus très raide et bride les vifs. J'utilise du **49/100**, ensuite si je monte **plus gros, je passe sur le nylon « Triple force »**.

Il existe de **nombreuses façons d'escher un vif**, un **gros hameçon simple piqué dans le nez** est sans doute la méthode la plus rapide et cela fonctionne bien sur les **poissons trapus** comme les sévreaux ou les mullets. Pour les vifs comme les **calamars** ou les **orphies**, je préfère utiliser un **montage avec deux hameçons simples ou bien un simple tracteur et un triple. Préparez plusieurs montages à l'avance**, car on ne sait pas toujours avec quel vif on va pêcher. **Bannissez les agrafes** et utilisez uniquement des **émérillons**, des **anneaux brisés** et des **anneaux soudés** pour vos montages.

Une fois mon vif esché, j'avance pour **dérouler ma ligne** en éloignant le vif de mon kayak. Puis, je place mon plomb à l'aide d'un élastique, juste avant la jonction tresse/bas de ligne. Le grammage du plomb dépend du vif, de la profondeur de pêche et du courant. **Prévoyez des lests de 100 g minimum et jusqu'à 400 g pour un joli vif présenté profond**. Les prédateurs pélagiques montent haut dans la colonne d'eau donc pas la peine de prendre des risques en rasant le fond, si le vif est présenté 15/20 m au-dessus du fond, c'est parfait. Il faut bien garder en tête qu'en kayak, il est **impossible de casser une ligne de plus de 50 lb**, on veillera donc à toujours pêcher bien au-dessus du fond pour être sûr de ne pas accrocher. Ensuite, **commence la traque** à proprement parler. Si j'ai un poisson comme vif, je traîne à un ou deux nœuds en navigant autour des tombants et des pointes rocheuses. **Il ne faut pas s'arrêter, car sinon le vif ne nage plus et meurt**. Par contre, les **calamars** ou les **seiches** n'ont **pas besoin d'être entraînés en permanence**, on peut donc s'arrêter et pêcher avec une autre canne. On laisse la **ligne vif dans l'eau mais déportée du kayak à l'aide d'un ballon fixé sur la tresse avec un élastique**. Attention toutefois, car si vous avez un départ au vif, il faut que vous puissiez ranger très vite la seconde canne pour ne pas être gêné pendant le combat.

À la touche, on rend un peu la main avant de ferrer franchement plusieurs fois, veillez à bien garder la canne dans l'axe du kayak à ce moment-là, même si la ligne se trouve derrière vous. Nous avons assisté l'an passé au plongeur d'un copain suite à un ferrage appuyé sur un denti. Canne perpendiculaire au kayak, il a tout donné sur sa canne lors de la touche mais évidemment le kayak ne l'a pas retenu ! Il a juste fini mouillé et bredouille donc on s'est bien marré mais cela aurait pu être plus grave.

Une fois le poisson piqué et le combat engagé, il ne faut pas se laisser dominer ou impressionner. Plus particulièrement avec les sérioles qui veulent toujours aller se frotter dans les obstacles du fond. **Restez toujours prêt à utiliser le gouvernail et prévenez vos partenaires que vous êtes attelé** (un sifflet est parfait pour cela). **Une fois le poisson fatigué et sous le kayak, pensez à relever vos pédales** si vous avez un kayak qui en est équipé. Si c'est un **thon** qui arrive, nous **coupons la ligne le plus proche possible de l'hameçon** pour respecter la **réglementation**, mais aussi parce qu'il est de toute façon **impensable de monter un thon bien vivant à bord d'un kayak** ! Les **liches** et **sérioles** en revanche sont **moins nerveuses et s'attrapent très bien par la queue**. Si vous n'y arrivez pas, vous pouvez aussi les attraper **par la bouche ou derrière les ouïes**, mais **attention aux hameçons**. À ce moment-là, vous avez un **gros poids uniquement sur un côté du kayak, pensez à vous pencher pour compenser** lorsque vous hissez le poisson à bord. **L'idéal pour cette étape c'est qu'un partenaire vienne s'accrocher à votre queue du côté opposé et vous stabilise**. Une fois le **poisson à bord, ouvrez le pick-up du moulinet et rangez la canne**, si le poisson bouge ou retombe à l'eau cela évitera de la casser. La suite ne dépend que de vous, personnellement je préfère l'option photo par le copain et remise à l'eau du trophée, en espérant le recroiser encore plus gros !



Une expérience de construction nautique amateur - Volet 2/3

Construction du bateau (suite)

8 février 2019 au 7 juillet 2022

Il n'est bien sûr pas question d'entrer dans le détail de la fabrication mais seulement de donner un *aperçu des phases principales*.

3 - Mise en place des bordés - Juin 2019 : bordé clos

4 - Septembre 2019 : début de stratification extérieure de la coque puis pose des virures

5 - Renforcement de tous les assemblages par joints-congés en résine chargée à l'intérieur de la coque sur plus de 200 m linéaires

6 - 15 mars 2020 : enduit et peinture de la coque



7 - Juin 2020 : retournement de la coque



8 - Septembre 2020 : stratification intérieure de la coque



9 - Fabrication et mise en place à blanc de tous les éléments des œuvres mortes : ponts, planchers, coffres, sièges, cloisons de timonerie, bloc-cuisine-support de siège pilotage, etc. puis démontage.



10 - Mai 2021 : début de mise en peinture des fonds, dessous de ponts et planchers ainsi que de tous les endroits difficiles d'accès à terme, toute partie de la coque restant visible

11 - Janvier 2022 : repose et collage définitif des planchers, ponts et autres éléments des œuvres mortes



12 - Fabrication des menuiseries intérieures en merisier



13 - Stratification et enduit des ponts, roofs et autres éléments extérieurs exposés puis mise en peinture extérieure et intérieure

14 - Début d'implantation de l'installation électrique



15 - Juillet 2022 : début de la fabrication des finitions extérieures en acajou

Les travaux que j'ai assumés entièrement seul, étalés sur trois ans et demi jusqu'ici avec de nombreuses interruptions, ont nécessité néanmoins des aides ponctuelles pour la pose des bordés, le retournement, la mise en place des roofs, le corroyage des bois massifs, l'électricité entre autres.

À suivre...

Blaise Rembauville

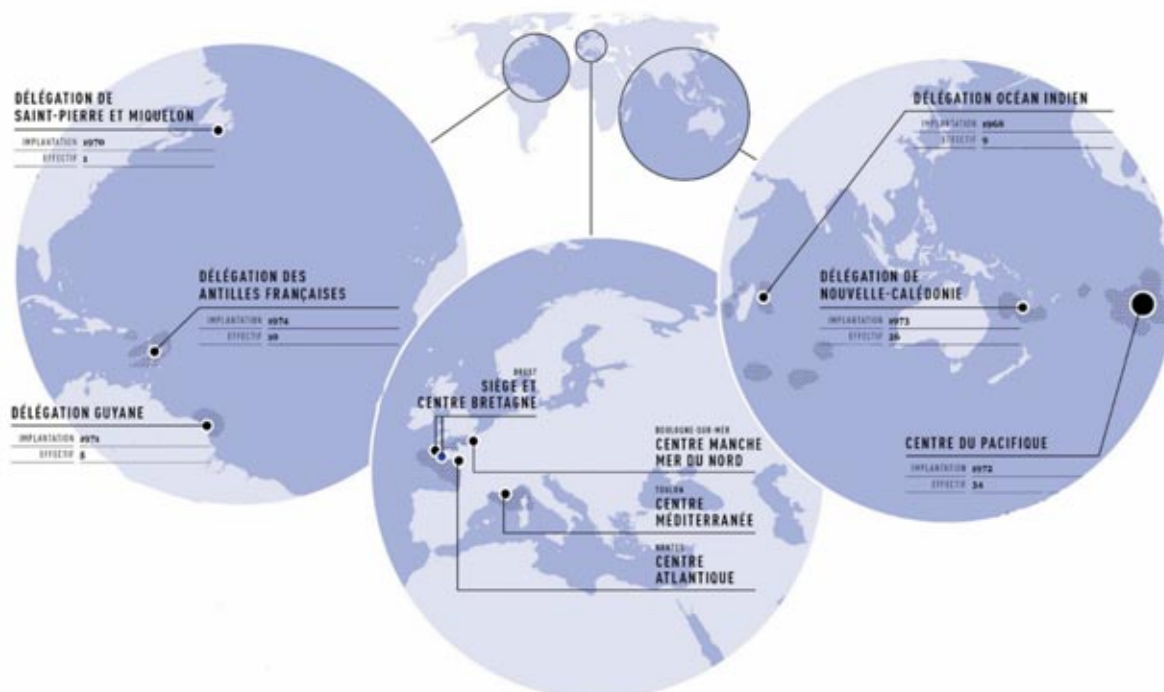
Une des missions de l'Ifremer est de surveiller le milieu marin pour mieux le préserver ainsi que pour évaluer la durabilité de sa gestion. La belle saison attire sur le littoral de nombreux touristes avides de tous les plaisirs de la mer, mais quel est l'impact sur le milieu marin côtier et sa santé ? Cette population estivale évolue-t-elle en eaux troubles ou au contraire dans des eaux plus limpides ? Telles sont les questions auxquelles l'Ifremer, véritable sentinelle de la surveillance du littoral, s'efforce, depuis plus de 30 ans, d'apporter des éléments de réponse en publiant son bilan du milieu marin côtier.

En faisant un **gros plan particulier sur la Méditerranée**, celle-ci occupe **moins de 1 % de la surface maritime du globe** et constitue **un des espaces particulièrement surveillés** par l'Institut, car elle est **au centre de grands enjeux environnementaux et socio-économiques**. Trésor de biodiversité, et réservoir d'espèces uniques au monde, la Méditerranée est soumise à une **intense activité humaine**. D'une superficie de 2,51 millions de km², la Méditerranée est bordée par vingt-et-un pays le long d'un littoral long de 46 000 km et dont la **population côtière devrait atteindre 200 millions d'ici 2030** (estimation du Programme pour l'environnement des Nations unies (PNUE)).

Pour **limiter les effets néfastes** liés à cette cohabitation, la Méditerranée fait ainsi l'objet d'une **surveillance attentive**. Pour la façade française, **l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'Ifremer sont les**

acteurs majeurs de la surveillance de sa contamination chimique avec **pour objectif d'améliorer la lutte contre la pollution et évaluer l'impact des politiques de réduction des rejets en mer**.

Dans le Languedoc, la **situation de l'étang de Thau** par sa situation géographique à proximité de la ville de Sète, et par sa communication permanente avec la Méditerranée, est **particulièrement sensible et surveillée par l'Ifremer** depuis plusieurs décennies. **Grâce à ce travail scientifique de suivi**, et aux préconisations en termes de politique publique en lien avec la vie et la santé de la lagune, **d'énormes progrès ont été réalisés**, et la **restauration écologique de l'étang est en bonne voie** depuis le début des années 2000. Ce travail illustré par le graphique ci-après, est un exemple de la **surveillance permanente du littoral français** dans laquelle est engagé l'Ifremer.



Une des **autres missions de l'Ifremer** réside dans la **surveillance de l'impact des pêches maritimes, quels qu'en soient les acteurs, professionnels ou plaisanciers**, même s'il est clair que pour les seconds, les premiers exercent une pression bien plus forte sur les ressources. Selon la **FAO** (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture qui est aussi compétente pour la pêche), **l'approche écosystémique des pêches consiste à planifier, développer et gérer la pêche en conformité avec les besoins et les aspirations multiples de la société**, sans réduire la possibilité pour les générations futures de bénéficier de toute la gamme des produits et services fournis par les écosystèmes aquatiques. Il s'agit donc de prendre en compte les liens entre ressources et écosystèmes et les impacts de la pêche sur l'ensemble de l'écosystème.

L'environnement marin est un système dynamique qui varie sous l'effet de phénomènes d'origines naturelle et anthropique (liées à l'homme). Les **diverses pressions exercées par l'homme** sur cet environnement (exploitation des ressources vivantes, rejets de contaminants, aménagements du littoral...) ont **fortement augmenté** aux cours des dernières décennies, générant des **évolutions importantes dans les écosystèmes marins et dans leurs usages, en particulier en zones côtières**. Dans ce contexte de changement global, l'Ifremer a vocation à **accompagner le développement durable de la pêche et de la valorisation des ressources biologiques marines**, enjeux majeurs pour la société.



	1986-1995 (moyenne annuelle)	2006-2015 (moyenne annuelle)	2018
Pêche (millions de tonnes)	86,9	89,8	96,4
<i>Continentale</i>	6,4	10,6	12,0
<i>Marine</i>	80,5	79,3	84,4
Aquaculture (millions de tonnes)	14,9	59,7	82,1
<i>Continentale</i>	8,6	36,8	51,3
<i>Marine</i>	6,3	22,8	30,8
Total Production (millions de tonnes)	101,8	149,5	178,5
Consommation humaine	71,8	129,8	156,4
Consommation/habitant (kg/hab)	13,4	18,4	20,5

D'après la FAO, **le maximum du potentiel mondial de captures** de poissons, mollusques et crustacés dans les écosystèmes marins et continentaux **a été atteint il y a environ deux décennies**. D'après les données disponibles (Sofia : Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture - FAO), en 2018, le volume mondial des prises déclarées était de 96,4 millions de tonnes par an (88 % pour les eaux marines), auquel se rajoutent 82,1 millions de tonnes produites en aquaculture (38 % pour les eaux marines) (voir le tableau ci-contre).

La situation est donc critique et il est important dans ce contexte de disposer de **données scientifiques fiables** pour éclairer les choix des décideurs en matière de **politiques publiques à mener pour assurer une durabilité des activités de pêche et d'aquaculture**.

À l'**échelle européenne**, c'est l'enjeu de la **Politique commune des pêches (PCP)** mise en place et gérée par la Commission européenne. La dernière réforme de la PCP vise en particulier à **maîtriser la capacité des flottilles afin d'éviter les situations de surcapacité de capture par rapport au potentiel halieutique**. Elle prévoit aussi d'**obliger progressivement au débarquement de toutes les captures** (c'est à dire d'interdire les rejets en mer), d'**accentuer la**

régionalisation des mesures de gestion, de **renforcer la participation de toutes les parties concernées** (y compris les plaisanciers) et la **lutte contre la pêche illégale, non déclarée, non réglementée**. Une des priorités de la PCP est ainsi de **ramener et maintenir l'exploitation des stocks halieutiques à des niveaux permettant d'obtenir le rendement maximum durable**. Mais il s'agit aussi d'être **cohérent avec le « pilier environnemental » de la politique maritime intégrée de l'Union européenne**, qui inclut notamment les **effets des contaminants chimiques** sur les espèces exploitées et les écosystèmes, ainsi que leur présence dans les aliments d'origine marine.

À l'**échelle de la France**, l'Ifremer observe les **activités de pêche sur toutes les façades maritimes et outre-mer**, pour dresser un **panorama actualisé sur la ressource en poissons** comme sur l'évolution de la filière avec **pour objectif de contribuer, par le partage de ces informations scientifiques, à une exploitation plus durable des océans**. Ainsi, chaque année, les chercheurs de l'institut compilent les données sur un total de **cent-soixante espèces évaluées** et produisent un **bilan halieutique** qui dévoile l'état des populations pêchées en France.

La carte ci-dessous (issue du rapport CFP Monitoring/CSTEP 2022) montre l'**évolution de la biomasse** (poissons, crustacés et mollusques), ainsi que l'évolution de la pression de pêche pour un nombre donné d'espèces dans les différentes zones géographiques qui intéressent la France.



D'après l'Ifremer, la situation des populations de poissons pêchés en France en 2021 est la suivante :

- **L'état des ressources et de leur exploitation au cours des vingt dernières années suit une évolution positive**, puisque **en 2021, 56 %** des volumes de poissons pêchés en France étaient issus de populations exploitées durablement **contre 15 % en 2000** ;
- **certaines espèces sont dans une situation satisfaisante** à l'exemple du germon, ou **en phase d'amélioration** comme le thon rouge, même s'il convient de **rester prudent et de gérer les stocks avec précaution** pour ne pas revivre les crises passées ;
- en revanche, **la surpêche touche encore 11 % des populations et 10 % sont considérées comme effondrées** comme le merlu (en Méditerranée) et le cabillaud (en mer du Nord et mer Celtique).

Paul Luu

OISEAUX MARINS

Les pages (40 et 41) consacrées aux oiseaux de mer dans le numéro 77 de *Pêche Plaisance* sont intéressantes et bien conçues. Elles doivent cependant, à mes yeux, être replacées dans leur contexte.



Le fou de Bassan, précisions scientifiques

Comme divers articles parus récemment en France dans d'autres organes de presse, elles pourraient **faire croire que le fou de Bassan fait face à une menace spécifique**. Il n'en est rien, car c'est un ensemble d'espèces qui est **frappé par la grippe aviaire**, et ce pour l'ensemble de l'Europe et même bien au-delà. Les **autres espèces n'ont pas toutes les mêmes atouts que le fou pour y faire face**. Ce phénomène est aussi un **dossier important pour l'écologie marine, car la prédation exercée sur un ensemble des poissons en est réduite**. Il ne faudrait pas que l'arbre fou de Bassan cache la forêt de l'épizootie globale. Pour s'en convaincre, il suffit de faire une recherche sur Internet avec les mots clefs « **avian flu** » et « **sea bird** » pour obtenir les informations qui justifient mon analyse.

Alain Laurec

Écologue ayant exercé des responsabilités au sein d'Ifremer et des services chargés des pêches de la Commission européenne. Membre de la section navigation et océanologie de l'Académie de marine. Pêcheur plaisancier de Perros-Guirec (22).

Un gadidaé aux reflets de bronze. Un éclair, là où les couleurs disparaissent. Un maître des lieux, des épaves du large aux tombants exposés. Taillé pour les profondeurs et apprécié de tous les gastronomes. Venez outre-mer... d'Iroise, rencontrer ce poisson qui hante mes rêves et mes journées grises.

Jeux dangereux

Loin, profond, exposé aux vents et aux courants. Chasser le gros lieu jaune ne s'improvise pas.

Pollachius pollachius déchaîne les passions des Glénans aux contrées les plus septentrionales. Il **peut atteindre et dépasser un mètre pour dix kilogrammes**. Les jeunes spécimens abordent un comportement plus côtier, avant de prendre le large.

Poisson benthique, il fréquente **tous les types de substrats**. Ne craignant pas les eaux froides, il se tient souvent à un ou deux mètres au dessus du fond. Parfois caché sous les laminaires mais très rarement à trou.

Le lieu jaune peut devenir le poisson d'une vie mais il ne mérite pas de prendre la vôtre. Restez toujours humbles et prudents. **La chasse sous marine est un sport exigeant**, l'obérer constituerait une forme d'inconscience. Si au delà de tous les dangers habituels, vous ciblez une proie difficile dans l'eau froide, que vous rajoutez la profondeur, l'exposition aux courants et l'éloignement des services de secours, vous obtenez un cocktail proche des sports extrêmes et vous ne devez en aucun cas laissez libre cours à votre imaginaire. Il faut parfaitement **connaître ses conditions physiques et être à l'aise avec son matériel** pour préparer les rencontres avec soins.

La météo

Il est parfois désolant de regarder dehors. Le ciel est bleu et la température clémente, mais la houle et le coefficient de marée ne permettent pas d'aller traquer ces nobles écailles. Une fois que toutes les conditions sont réunies, vous avez repris le travail et vos copains s'y rendent sans vous. À moins d'être un vaillant retraité, les fenêtres favorables seront rares.

Une sortie au large sur des remontées rocheuses ou des plateaux exposés mérite de consulter la météo marine plusieurs jours avant la sortie et de vérifier que les conditions se maintiennent. Définition de la zone, horaires de marées, sens des vents, des courants, température et turbidité de l'eau seront à analyser et à retenir. Avec l'expérience, on arrivera quelquefois à anticiper la présence du lieu à des profondeurs accessibles.

Le lieu est **présent toute l'année** mais les conditions sus-citées vont sommairement définir sa profondeur d'évolution. À moins d'être un apnéiste très entraîné, chercher le poisson à plus de 30 mètres sur des zones exposées au courant me semble irrationnel. Les ligneurs traquent parfois les gros lieux sur des **fonds de 50 à 80 mètres**. Nous parvenons quelquefois à prendre des poissons de plus de 5 kg à moins de 20 mètres de fond.

La bonne équipe

Enfin, les conditions sont réunies. Vos équipiers habituels sont en forme, sereins et motivés. Il serait **risqué d'emmener un nouveau partenaire** chercher des poissons difficiles sur une zone dangereuse. Vous pouvez toujours **effectuer quelques sorties plus courtes, moins profondes et moins éloignées** pour vous habituer à votre équipier et trouver les bons accords qui formeront la bonne partition.

Le bon matériel

Embarcation adaptée, palmes longues et réactives, **combinaison** chaude et ajustée. **Arbalète** longue, simple, puissante et maniable, éléments de **sécurité**, de **visibilité**... **rien ne devra être laissé au placard ou au hasard**.

La bonne technique

Descente calme, profonde et silencieuse, sous la surveillance de l'équipier. Je recherche mon **poste d'affût**, à l'abri du courant, derrière une pierre, le long d'un tombant ou en limite de sable. **L'agachon est la technique de prédilection**, même si des beaux spécimens peuvent être tirés à la coulée. Il faut rechercher les zones de ruptures de courants, les changements de fonds ou les couloirs de roches. Au printemps et à l'automne, les lieux chassent les lançons sur les taches de sable, à proximité des plateaux rocheux.

Le bon comportement

Le parcours des deux équipiers est scrupuleusement suivi par le bateau et son pilote lequel est avisé du sens de la dérive lié au courant. Attention, le pilote pourra voir son bateau plus exposé au vent, dériver autrement.

Si vous chassez **profond** (à chacun ses limites et sa raison), le chasseur en surface se tiendra **toujours prêt à assister son binôme**.

Lorsqu'un poisson est pris

Le tir a été bon

Le poisson dont la chair est fragile est bien sonn . Vous le **maintenez contre vous au plus pr t du corps** et vous **le remontez plus calmement possible** en regardant vers le bas.   quelques m tres de la surface, vous pouvez faire un tour d'horizon, pour v rifier que vous n'allez pas remonter sous la coque du bateau. ** videmment, d s lors qu'un apn iste est immerg , le moteur du bateau est au point mort.** Prenez le temps de **r cup rer** et **signalez la prise au pilote** en levant le **fusil vers le ciel** (plus de danger puisque vous avez tir ). Le pilote r cup re la prise, la tue si elle n'est pas morte et la place dans la glac re (le lieu, au soleil, va vite se d t riorer).

En aucun cas, vous ne reprenez votre chasse avant que le pilote n'ait eu le temps de reprendre sa veille. Si l'apn e a  t  longue et profonde, c'est peut- tre le moment de nettoyer le lieu pour augmenter encore sa qualit  culinaire.

Le tir n'a pas  t  bon

Dans le meilleur des cas, vous parviendrez   **actionner votre moulinet et laisser le poisson d river**   quelques m tres au dessus du fond, pendant que vous remonterez calmement. Si vous  tes moins chanceux, le poisson va filer vers le fond et se prendre dans toutes les anfractuosit s. Vous tenterez de brider son d part mais chair fragile oblige, il va se d chirer et vous laisser des larmes de regrets. Le meilleur tir sera plac  au niveau m dian, sur la ligne lat rale. Vous lui briserez ainsi la colonne, le privant de toute r action nerveuse. **Attention, contrairement au bar, le lieu a des opercules fragiles au niveau des ouies.** De plus, en comparaison de la taille de sa t te, son **cerveau est petit et plac  haut.** Difficile de le tuer avec un tir en pleine t te.

Et la bou e ?

 videmment, **le bateau de s curit  indiquera la pr sence d'un ou plusieurs chasseurs en actions**, en arborant le **signal r glementaire** (pavillon Alpha haut et visible tous horizons). **M me au large, la bou e ou la planche individuelle reste obligatoire.** Plus encore qu'  la c te, vous devez **signaler votre pr sence.** Un navire pourrait croiser votre d rive   haute vitesse.

La difficult  r side dans le fait que vous chassez sur des fonds importants, dans un courant parfois violent et en d rive.

Comment se poser au fond sans accrocher la drisse de la bou e ?

En fonction de la force du courant et de vos habitudes, trois solutions s'offrent   vous. Vous  tes **deux apn istes   l'eau et un troisi me  quipier assure la s curit    bord** et vous pouvez :

- **utiliser une ligne  lastique munie d'un plombage que vous tenez en main   la descente** (si vous devez ou d cidez de mouiller votre ligne, c'est votre  quipier de surface qui vous rapportera votre bou e ;   d faut, votre barqu ro vous r cup rera   bord puis vous replacera avec votre marquage) ;
- **confier cette ligne   votre  quipier de surface**, pour descendre en wi-fi ;
- **tracter la bou e derri re l'embarcation de s curit ** qui devra se tenir   proximit  imm diate.

Vous l'aurez compris, **le lieu ne s'improvise pas.** M t o, condition physique, technique et action parfaite seront n cessaires aux plus belles captures. Heureusement que l'animal est curieux... il vient parfois vous voir de pr t. Si vous ne le sentez pas o  **si les conditions ne sont pas r unies, de beaux sp cimens jusqu'  2 kg sont r guliers   la c te**, plus accessibles et tout aussi bons dans l'assiette.

Je pourrais encore  crire longtemps   son sujet, tant ce poisson me passionne. Bien qu'il soit encore bien pr sent dans nos eaux, **sa rencontre devient de moins en moins fr quente.** La pression de l'**hyper-p che industrielle en p riode de fraie** a largement contribu    la **rar faction des tr s gros sp cimens.** Je ne pourrais que vous inviter   **limiter vos pr l vements**   une consommation raisonnable et   **le laisser tranquille de d but janvier au mois d'avril.**

Si vous voulez en savoir d'avantage, rendez-vous sous l'eau sur : <https://youtu.be/p59GulHcnXo>

Herv  Gosselin





PÊCHE À LA BREDOUILLE

Avec l'application Fishfriender, il nous a été demandé de recenser nos bredouilles.

Le but étant de démontrer qu'une sortie pêche, ne signifie pas systématiquement rapporter du poisson. Et que les pêcheurs ne sont pas les destructeurs que l'on veut bien nous faire croire.

En effet, en pêche de loisir, **de nombreuses sorties se terminent par une bredouille**. Aussi, nous avons voulu **en savoir plus** et avons entamé de longues et difficiles recherches, les pêcheurs n'étant pas expansifs pour parler de cette **drôle de prise**.

Nous avons pourtant réussi à trouver un **habitué qui a bien voulu nous parler de ses bredouilles**. Pêcheur depuis sa plus tendre enfance, il est même **devenu un expert** et nous a aidé à écrire cet article à la condition de rester anonyme.

« Yves, c'est quoi la bredouille ? »

« La bredouille est un **poisson que l'on ne recherche pas**, mais qu'on peut **prendre de temps en temps par maladresse**. Elle se pêche principalement avec un **mauvais montage** ou des **appâts de mauvaise qualité**. Les débutants en pêchent assez souvent.

La bredouille ne fait partie **d'aucune espèce connue** mais on pense que c'est une **sous-espèce des nullos**.

Le **mâle** est plus communément appelé un **capot**.

La bredouille **vit aussi bien en mer qu'en rivière, lac et étang** sans que l'on sache vraiment comment elle se y retrouve, ni comment elle se reproduit.

Elle se pêche **en toutes saisons** et a une **chair de mauvaise qualité** avec un goût d'amertume important. Les pêcheurs ont souvent du mal à l'avaler. Et c'est tant mieux, car elle est de toute façon **très difficile à digérer**. **On la mange cachée** sous beaucoup d'autres

ingrédients comme le riz ou les pâtes qui amélioreront grandement le plat qui garde toujours son goût d'amertume. Lors d'une sortie de pêche en groupe ou en concours, **celui qui pêche une bredouille ou un capot est souvent la risée de ses collègues** et c'est pourquoi on évite le plus possible de la pêcher. Il n'y a par contre aucun recensement individuel, les pêcheurs ne souhaitant pas s'en vanter.

En général, les **bons pêcheurs savent éviter d'en pêcher** grâce à une bonne connaissance des techniques et des milieux, mais **il leur arrive parfois de se faire surprendre et de rentrer aussi avec une bredouille** qu'ils essaieront de cacher à leurs collègues.

C'est **dans les concours** que l'on prend **les plus beaux capots**.

Cependant, si vous tenez à prendre une bredouille, voici **quelques conseils**. Utilisez une **technique simple**, un **hameçon vide** au bout d'une **ligne grossière** suffit. Surtout **ne pas amorcer**, vous risqueriez de la faire fuir. Et au leurre, **évités les animations**. N'hésitez pas à **taper du pied** sur la berge ou dans le bateau, le bruit attire les plus grosses bredouilles.

Enfin, si vous connaissez de super coins de pêche à bredouille, merci de les garder pour vous, on a les nôtres. »

Avec des moyens techniques de haute qualité, de longs moments passés à attendre au bord de l'eau, de longues recherches en archives halieutiques, nous avons réussi à **obtenir une photo de ces deux exemplaires** : une **bredouille adulte** et un **beau capot** de concours.

Un grand merci Yves pour ta contribution. Bonne pêche à tous.

Yves Thillet



Une bredouille (femelle du capot)

Un capot (mâle de la bredouille)

Il est un peu plus de 15 heures ce samedi 8 avril quand **d'immenses colonnes de fumée noire** jaillissent soudain dans le ciel de l'anse de Joinville au port de plaisance du Havre. **Plusieurs bateaux sont la proie des flammes**. Six d'entre eux seront totalement détruits. Le spectacle est **impressionnant**.

Ce n'étaient pas les colonnes de fumée de l'incendie à l'usine Lubrisol qui ont envahi et traversé la ville de Rouen en septembre 2019, mais ça a chauffé. Et fortement impressionné. **Non loin de la station de la SNSM et de la station-service Total**, le long du boulevard Clemenceau au Havre, par une belle journée ensoleillée devant des promeneurs en balade, de très nombreux badauds observent la scène.

Incendie au démarrage

Un départ de feu sur un bateau de plaisance, habituellement amarré dans le bassin Vauban à l'entrée de la ville et proposé à la location, a provoqué un **gigantesque incendie en bout de ponton**. Son propriétaire, ayant peu avant procédé au remplissage de ses réservoirs, est à bord pour effectuer les derniers préparatifs en vue d'une sortie en mer. Il a fait monter ses quatre invités, c'est à la mise en route du moteur qu'une **explosion** se serait produite. **Manœuvre de démarrage lourde de conséquences** car l'incendie a vite pris des **proportions incontrôlables**. L'intervention nécessite une **soixantaine de pompiers** qui, vite prévenus, ont rapidement mis leurs moyens en œuvre en déroulant leurs tuyaux sur plusieurs centaines de mètres. Une **trentaine d'engins est nécessaire**. **Plusieurs moyens nautiques et terrestres** sont mis en

place face au feu par les secours, en plus de ceux déjà déployés avec l'**aide de plaisanciers présents**, dont les responsables de la SPL, sur les pontons à proximité. **Mais les flammes se sont propagées aux bateaux proches et ont provoqué la rupture des amarres de plusieurs embarcations qui partent à la dérive**. Des navires sont aussi déhalés car il y a un risque de **nouvelles propagations** du côté des pontons I et J. Des policiers sont présents pour sécuriser les accès aux pontons. Le boulevard est coupé. Une quinzaine de personnes potentiellement victimes des fumées sont mises en sécurité dans la salle de la SNSM, **heureusement aucun blessé n'est à déplorer**.

La grogne

Deux bonnes heures plus tard, les extinctions sont toujours en cours, mais le risque de propagation est maîtrisé. **Six bateaux sont détruits et d'autres subissent d'importants dommages**. Le **spectacle est désolant** pour certains : « Ce bateau-là n'avait pas à être à cet endroit... » peste, inquiet, un plaisancier détenteur d'un anneau qui, possesseur de son bateau depuis un an, fustige « les activités Clickandboat générant des nuisances des nuitées sonores et festives » du bateau à l'origine de l'incendie.

Pour **lutter contre le risque de pollution aux hydrocarbures**, des **barrières aquatiques** doivent être mise à disposition par Haropa Port. **Négligence ou mauvaise manœuvre ?** L'hypothèse **accidentelle** est privilégiée selon la police. La gendarmerie maritime devait être chargée de l'enquête.

PatGob



BRACONNAGE DE BARS

Deux pêcheurs surpris par les gendarmes avec bien trop de poissons !

Deux habitants de Saint-Romain-de-Colbosc (près du Havre) ont été interpellés avec vingt-six bars dans leurs filets, ramenés depuis la digue du port d'Antifer, interdite d'accès.

Le terminal pétrolier d'Antifer attire des pêcheurs. Mais reste une **zone qui leur est interdite**.

Après avoir enchaîné les prises, ils sont rentrés bredouilles. Deux pêcheurs à la ligne ont été interpellés sur la digue du port d'Antifer, à Saint-Jouin-Bruneval, dans l'après-midi du dimanche 9 avril 2023. Ce sont des effectifs de la compagnie de gendarmerie de Fécamp, avec des renforts issus de la compagnie de gendarmerie maritime du Havre, qui sont allés à leur rencontre.

« Quantité supérieure à celle autorisée »

Le duo avait pu ramener dans ses filets **vingt-six bars**. S'il n'a pas été poursuivi pour s'être introduit illégalement sur le site pétrolier du grand port maritime du Havre, il a en revanche été auditionné pour avoir réalisé une « **pêche maritime en quantité supérieure à celle autorisée** » et une « **pêche maritime sans marquage conforme des captures** ».

Matériel et poissons saisis

Le parquet du Havre décidera de la façon dont les deux habitants de Saint-Romain-de-Colbosc répondront de ces **deux délits réprimés par le code rural et la réglementation européenne**. Sur la façade de la Manche, « **du 1^{er} avril au 31 décembre 2023, seuls deux spécimens de bar européen par pêcheur et par jour peuvent être capturés et détenus ; la taille minimale de conservation pour le bar européen est 42 cm** », indique la réglementation de l'Union européenne. Le **matériel et le produit de la pêche** des hommes âgés de 22 et 40 ans ont été saisis. Les **associations de pêcheurs plaisanciers** du littoral seinomarin qui font le maximum pour enseigner les bonnes pratiques à leurs membres sont **très en colère** et **souhaitent des sanctions exemplaires** à l'encontre des **braconniers**.

Article d'Arnaud Rouxel
(Paris-Normandie) du 14/04/2023



L'hiver dernier, on comptait une femme sur six stagiaires à la formation patron de semi-rigide à laquelle nous assistions. Il y a eu des petites blagues, souvent encouragées par les intéressés eux-mêmes, sur les Corses, les jeunes ou le gabarit XXL de Gaëtan. Mais aucune n'a été motivée par la présence de Marie. Les sauveteurs en mer en sont sans doute là aujourd'hui. Dans ce monde d'hommes qu'est historiquement l'univers des marins, les femmes s'installent, encore lentement par endroits, mais naturellement. Là où elles sont, tout va bien, ce n'est plus une question. Peut-être notre sujet n'en est-il finalement pas un.

La Fédération internationale de sauvetage maritime encourage ses adhérents à intégrer plus de femmes. À la SNSM, il ne s'agit pas de recrutements à proprement parler, mais de bénévoles qui offrent leur concours. La tendance est davantage à composer avec l'évolution de la société. S'il y a un message, en revanche, c'est que les femmes qui s'engagent bénévolement dans les stations et centres de formation et d'intervention (CFI) peuvent, bien sûr, accéder à tous les niveaux de responsabilité que permet l'association. C'est un signal. Femmes bienvenues.



Plus nombreuses sur les plages

La **proportion est plus importante chez les nageurs sauveteurs** qui surveillent les plages : **30 % aujourd'hui** (à titre de comparaison, elles sont 19 % chez les pompiers civils). Mais **l'image du milieu est encore très masculine**, nous expliquait Camille Bernard, sauveteuse et formatrice, dans un précédent dossier sur les nageurs sauveteurs ; bien que **la SNSM fasse attention à ce que des femmes soient présentes sur les affiches** au moment des recrutements, relève Guillaume Turpin, inspecteur adjoint. Chaque année, une génération de jeunes rejoint la formation. Là encore, il ne s'agit pas d'un recrutement actif qui serait piloté par la SNSM, mais généralement d'étudiants qui proposent de s'engager chez les sauveteurs en mer pour surveiller les plages pendant la saison estivale.

Les jeunes femmes sont sélectionnées à partir des mêmes exigences que pour les garçons.

Certaines craignent d'ailleurs d'échouer lors des tests physiques. **Le nombre de jeunes filles intégrant les trente-trois CFI est très variable selon les années**, précisent plusieurs centres.

En revanche, la **proportion de femmes à des postes de responsabilité progresse**, indiquait une grande étude réalisée en 2020 : 21 % de cheffes de poste et 6 % de cheffes de secteur. Celle des directrices et directrices adjointes de CFI aussi (une directrice il y a quelques années, quatre aujourd'hui). Mouvement naturel. **Elles s'imposent par leurs compétences et leur disponibilité.** « Nous ne fixons pas de quota », assure Guillaume Turpin.

Partout, chez les sauveteurs, nous allons entendre ce même message : **les femmes doivent accéder aux différentes fonctions en respectant les mêmes exigences que les hommes, ni moins, ni plus.** La seule instance des nageurs sauveteurs où **l'organisation impose la parité est la commission de discipline**, qui peut avoir à traiter d'éventuels cas de harcèlement sexuel.

Elles arrivent sur les canots

Sur les canots de sauvetage, c'est un peu différent. Traditionnellement, les femmes ne montaient pas plus à bord d'un bateau de pêche que d'un sous-marin. Cependant, elles n'étaient pas loin. D'une part, **le soutien des compagnes et des familles a toujours été capital.** Comment peut-on consacrer des heures au canot de sauvetage et aux exercices et être prêt à se lever de table un soir de Noël si cet engagement n'est pas appuyé et respecté par la famille ? Les équipières vivent d'ailleurs cette problématique, elles aussi. « **L'environnement familial accepte, mais n'anticipe pas à quel point le sauvetage est chronophage** », signale Gwenaëlle Le Louarn-Le Bris, « canotière » à Plouguerneau (Finistère), et désormais membre du conseil d'administration et du comité de direction.

D'autre part, **les épouses et autres femmes de la famille sont un élément important, depuis toujours, du soutien à terre.** On les voit tenir la comptabilité et la caisse des stations. Dans cette fonction importante, elles font partie du trio des responsables mandatés par le président national : président, patron titulaire, trésorier. **Certaines sont devenues présidentes de station, ce qui a contribué à faire évoluer les mentalités.**

Cependant, même si beaucoup de présidents embarquent, souvent en tant que simples équipiers, ce n'était **pas toujours le cas pour les présidentes.** « **Le plus difficile pour une femme n'est pas de devenir présidente, mais d'être acceptée à bord comme canotière** », indiquait, en 2016, Annette Pruvot, alors aux commandes de la station de Trébeurden - Île Grande (Côtes d'Armor). Elle était fière de l'être et, évoquant son accueil à bord par ses coéquipiers, ajoutait : « **Ils étaient adorables, mais il a fallu un certain temps avant que certains cessent de vouloir faire les nœuds à ma place.** »



Aujourd'hui, elles sont à bord. Ce n'est pas encore la foule, mais elles s'installent. Certaines règlent, à leur manière, la question de la femme de marin attendant au bout du quai : elles embarquent aussi. **Les couples de sauveteurs ne sont pas rares.** L'arrivée des femmes accompagne l'autre évolution de la population des sauveteurs : moins de marins professionnels, plus de citoyens d'origines socioprofessionnelles multiples.

Certains métiers sont vraisemblablement surreprésentés. Une **femme infirmière** ou **médecin à bord** est une aubaine (au même titre que leurs équivalents masculins), surtout si tous les équipiers n'ont pas encore obtenu leur brevet de secourisme.

Les statistiques de sorties des embarcations décortiquées par Yann Stephan, l'adjoint des inspecteurs généraux, confirment leur présence effective à bord avec une subtile nuance. **Elles sont un peu plus souvent là pour les entraînements et les évacuations sanitaires, un peu moins pour les opérations de recherche et de sauvetage.** On entend encore parfois le **souhait de les protéger**, comme on entend les **réserves des intéressées à se sentir légitimes. Peut-être un signe du syndrome de l'imposteur**, qui n'a pourtant pas lieu d'être.

Ultime barrage, des sauveteurs acceptent-ils d'être **commandés par des sauveteuses** ? On ne dénombre **aucune patronne titulaire** à l'heure actuelle. Pour devenir patronne suppléante (susceptible de commander une sortie), il faut être nommée par le patron titulaire de la station et, aussi, inspirer confiance aux marins commandés. **Une vingtaine de stations, sur toutes les façades maritimes, ont aujourd'hui des patronnes suppléantes ; même deux pour certaines.** Pas mal.

Cécile Poujol, elle-même patronne suppléante, tempère cependant notre enthousiasme en rapportant ces deux dizaines aux deux centaines de stations de sauvetage qu'arment les sauveteurs. Elle a longtemps pensé qu'aucun frein n'existe pour devenir sauveteuse. Elle oubliait que son curriculum vitae de coureur au large a contribué à l'accueil chaleureux de l'équipage. Et puis, une femme sportive et navigatrice qu'elle avait encouragée à l'imiter lui a dit que, dans la station proche de son domicile, **« Les femmes n'embarquent pas. »** Lors de son apprentissage du rôle de patron au Pôle national de formation, elle a été **très agacée par un des autres membres du groupe qui la surveillait comme si une femme ne pouvait pas savoir barrer un bateau.** Donc, il y a un sujet. **« Il faudrait quand même que la SNSM soit un peu plus volontariste, ne serait-ce que pour encourager celles qui se refusent l'audace de candidater, qui n'osent pas »,** souligne-t-elle. La navigatrice ne serait pas contre une campagne sur ce thème, voire un petit module sur l'accueil des femmes à bord dans la formation patron.

« Elles tirent le groupe vers le haut »

Sélectionnées comme les hommes, elles ne sont pas moins bonnes sauveteuses, disions-nous. Sont-elles meilleures ? En tout cas, **elles agissent différemment.** Nous avons plus d'une fois entendu parler de **ce qu'elles apportent de nouveau** : par exemple, elles rassurent les enfants, calment les blessés. **« Elles tirent les groupes vers le haut, la mixité est une plus-value »,** nous dit-on dans plusieurs CFI. Mathieu Poulain, patron titulaire à Pornichet (six femmes sur trente membres), trouve qu'elles **« passent moins en force ».** Sans pour autant en avoir moins, de force. **« Des filles de 50 kg qui vous ramènent un bonhomme de 80, il y en a plein »,** constate Rémy Bicharel, jeune directeur du CFI d'Orléans (Loiret). **Face à des victimes féminines, la mixité est aussi essentielle.** Preuve est faite dans l'épisode 4 de la deuxième saison de notre podcast Canal 16, où Megan raconte une intervention auprès d'une pratiquante de Jet-Ski® blessée dans la région pelvienne.

Comme les sauveteurs, **les sauveteuses ont du caractère.** Et c'est d'ailleurs un **critère de sélection.** **Il en faut pour s'accrocher aux formations, il en faut pour s'imposer dans des effectifs encore largement masculins et il en faut pour croire en soi.** Camille Bernard évoquait l'an dernier ce point de bascule où **les femmes cessent de penser avoir quelque chose de plus à prouver.** À ce sujet, Bruno Wojciechowski, directeur du CFI des Sables-d'Olonne (Vendée), apprécie **le rôle des « anciennes » qui prennent les jeunes sous leur aile et les aident à s'affirmer.**

Parmi celles accédant à des responsabilités, on passe sans doute d'une génération qui ressentait encore le besoin de vérifier qu'elles étaient légitimes « bien que » femmes à des **jeunes plus sûres d'elles et du bien-fondé de leur présence.** C'est une bonne chose.

Permettez à l'homme qui écrit ce dossier sur les femmes de terminer cet article sur une **note personnelle.** Le cadeau qu'il reçoit, depuis des années de bénévolat chez les sauveteurs en mer, est de **rencontrer des hommes remarquables. Les femmes de la SNSM les valent bien.** Le sauvetage en mer dispose là d'un **gisement formidable de compétences et d'engagement au féminin.**

Par Jean-Claude Hazera

Dossier initialement paru dans le numéro 161 de *Sauvetage, le magazine des Sauveteurs en Mer.*



VOS BELLES PRISES

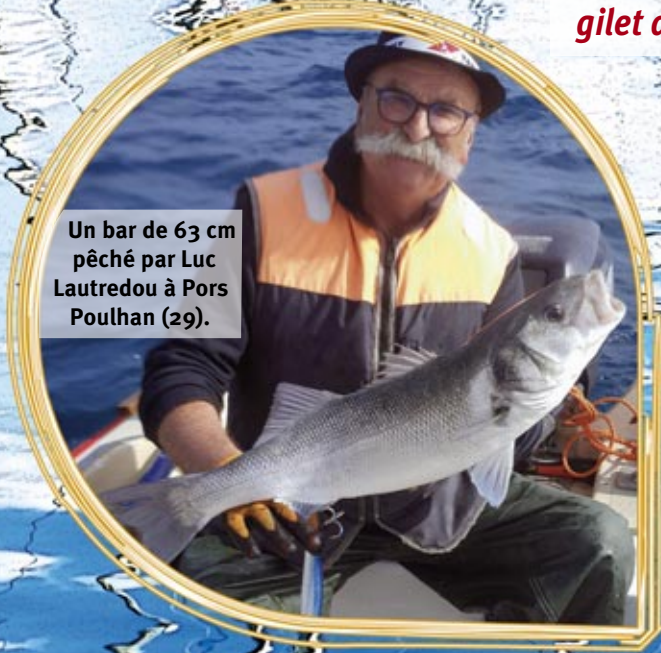
Nous publions les photos de vos prises ; n'hésitez pas à envoyer vos clichés à la rédaction (poissons ou crustacés de belles tailles, spécimens insolites, ...).

N'oubliez pas de porter un gilet de sécurité à bord !



Deux belles daurades royales dont une de 4 kg pêchées par Gaël Guillard à Nice (06).

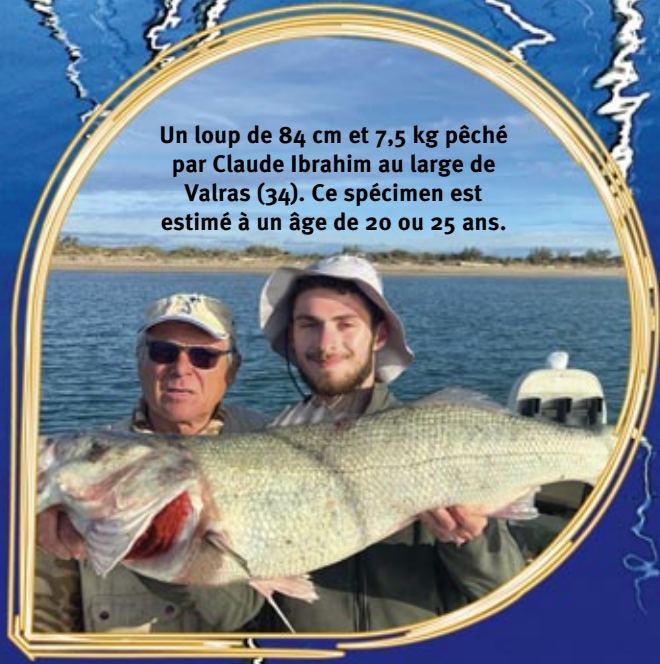
**Attention !
Portez tous votre gilet de sécurité !**



Un bar de 63 cm pêché par Luc Lautredou à Pors Poulhan (29).



Un pagre de 2,5 kg pris par François Andrieu au large du Cap Béar (66).



Un loup de 84 cm et 7,5 kg pêché par Claude Ibrahim au large de Valras (34). Ce spécimen est estimé à un âge de 20 ou 25 ans.



Un bar pêché en baie d'Authie par Hervé Faille au large de Berck-sur-Mer (62).

www.fnppsf.fr

RESPECTONS LES TAILLES

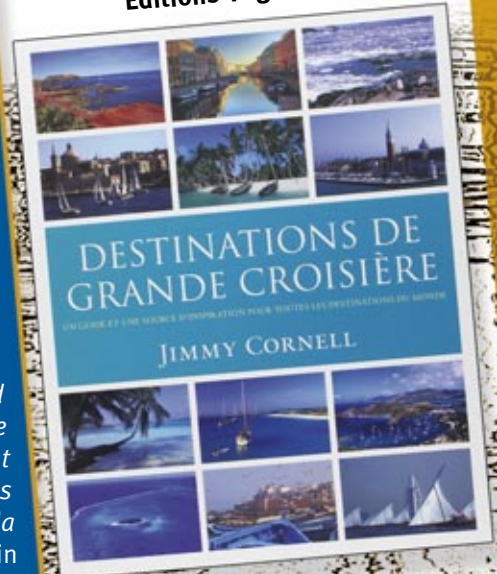
Projet financé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Ce projet a été financé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Ce projet a été financé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Cette règle est valable pour le littoral atlantique, le littoral de la Manche et le littoral de la Méditerranée. Révisé avec le consensus de la Fédération des Industries Piscicoles (FIP).



0	5	10	15	20	25	30	35	40	42	
	Sardine	Anchois	Chinchard / Rougette	Limande / Magasane / Flet	Donzels / Sole	Bar / Limande sole	Barbone / Bar mouche / Lieu jaune / C. Olype / Turbot	Lieu noir	Roquette	Bar / Cabillaud

Éditions Vagnon



Raie brunette : autorisée pour la pêche de loisir

L'arrêté du 9 juin 2023 modifiant l'arrêté du 29 avril 2015 concernant la réglementation de la pêche de loisir de la raie brunette (*Raja undulata*) abroge l'interdiction de la pêche de loisir de la raie brunette dans la zone CIEM VIII et VIIe. Cet arrêté est paru au Journal officiel du 18 juin 2023. Voir texte sur notre site fnpp.fr rubrique dernière minute.

APPA (Association des ports de l'Atlantique) : un nouveau président

Lors de l'assemblée générale de l'APPA un nouveau président a été élu. Il s'agit de **Germain Stoldick, directeur du port d'Arcachon, représentant le troisième port de plaisance de France en nombre d'anneaux.** « Je souhaite, avec l'équipe de l'APPA, poursuivre les actions mises en œuvre par Bertrand Moquay afin de renforcer le positionnement des ports de plaisance de l'Atlantique comme des acteurs incontournables en matière d'aménagement du territoire, d'attractivité touristique et économique, d'intégration des exigences environnementales et d'adaptation aux nouveaux besoins de la clientèle particulière et professionnelle du nautisme » a déclaré Germain Stoldick à l'issue de son élection.

Modification des tailles de captures

L'arrêté du 12 mai 2023 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 notifie un changement des tailles de capture de la **sole**, de la **dorade rose** et du **tourteau** pour la pêche maritime de loisir. Consulter le site fnppsf.fr : <http://fnppsf.fr/derniere-minute/presse/20230512-arrete-tailles-sole-tourteau-et-dorade-rose.pdf>

Voir également le **tableau complet des tailles réglementaires de captures** en 4^e de couverture de notre revue.

Grand Pavois 2023 de La Rochelle : du 20 au 25 septembre

L'édition 2023 du **salon nautique international** à flot Grand Pavois de La Rochelle se déroulera du mercredi 20 au lundi 25 septembre 2023 au **port de plaisance des Minimes de La Rochelle !**

Programme, horaires, tarifs et autres infos sur :

<https://grand-pavois.com/les-dates-du-grand-pavois-la-rochelle/>



Hommage à Nono et Odette

Qui n'a pas croisé un jour « Nono et Odette » sur le stand FNPP dans un salon, lors d'une réunion fédérale ou d'un congrès national ? Ces deux-là sont adhérents et bénévoles très actifs au cœur même de notre fédération depuis 1991.

Graziano Garzi, dit « Nono », fin pêcheur et militant dans l'âme, fut d'abord membre du comité directeur, puis secrétaire général, puis trésorier adjoint de la FNPP. Il est à l'origine de l'élection de Jean Kiffer en 2002 dont il avait tout de suite perçu la détermination et la capacité de travail pour défendre inlassablement les pêcheurs de loisir en mer au plus haut niveau. Une collaboration

efficace, une présence, une amitié sincère les a liés durant 20 ans.

Bien sûr, pour ceux qui connaissent ce pilier charismatique de notre fédération, Nono est toujours accompagné de son inséparable épouse Odette, une véritable abeille toujours au travail, qui veille à tout et sur tous !

Nous avons reçu nos deux amis à Quimperlé lors de la réunion du comité directeur du 17 juin, ils ont fait le déplacement depuis Saint-Hilaire-de-Riez en Vendée. C'est avec plaisir et émotion que des remerciements chaleureux et de jolis cadeaux leur ont été adressés en hommage à leur dévouement, leur attachement à la FNPP.

Nono et Odette ont transmis leur savoir et leur enthousiasme à la nouvelle équipe, merci à eux pour leur sourire et leurs 31 années d'embarquement fidèle dans l'aventure de la FNPP. Encore merci au capitaine et à sa co-équipière. À très bientôt !



PERROS-GUIREC (22)

**Permis
côtier**

La saison a démarré dès mi-février pour les formations aux permis bateau à l'Association des plaisanciers des ports de Perros-Guirec dite l'AP.

Première session de permis côtier avec huit candidats qui, étaient majoritairement *issus du Centre de formation et d'intervention (CFI) de la SNSM, futurs nageurs-sauveteurs de nos plages*. Tous les candidats ont *obtenu leur permis*. Les *conditions météo* n'étaient pas des plus favorables pour valider leur pratique, le vent et la pluie ont permis à chacun de *se mesurer aux éléments*, il n'était *pas toujours facile de manœuvrer*.

Tout au long de l'année, grâce à ses *formateurs bénévoles agréés Affaires maritimes*, l'AP organise des *sessions de formation*, principalement pour le *permis côtier*, mais aussi pour l'*extension hauturière*, ainsi que le *fluvial* et le *CRR* pour l'utilisation de la VHF en mer. Le *taux de réussite* est plus qu'honorable et *frôle les 100 %*. C'est un moyen pour les nouveaux adhérents de *découvrir entre autres la FNPP et le travail important et diversifié qu'elle réalise*. Nos plaisanciers pêcheurs sont aussi *très friands des conseils et infos fournis dans le bulletin Pêche Plaisance*.

Nous souhaitons maintenant à tous une année bien animée et la possibilité de profiter de la saison qui arrive avec quelques beaux jours de navigation en perspective.

Le bureau de l'APPPP



NOIRMOUTIER (85)

Le samedi 15 avril dernier, l'Association des usagers du port de Morin organisait le nettoyage printanier des plages de L'Épine.

Pour cette campagne, un *partenariat avec la société conchylicole France Naissain* a été réalisé afin de *mobiliser le plus grand nombre de participants* mais aussi la *participation de la ligue de protection des oiseaux de Vendée* pour que le *nettoyage des plages* se fasse sans nuire à la *reproduction des gravelots* qui s'effectue en avril. Le *succès* a été au rendez-vous avec *cinquante-six personnes présentes* pour la mobilisation équipées de gants, sacs-poubelles et bottes pour arpenter le port et les plages avec les consignes données de ne pas déranger les gravelots. Une *vingtaine de sacs-poubelles remplis* de bouts de cordages, polystyrènes, métaux et verre ont été recueillis avec la *constatation que les plages sont plus propres comparé aux autres années*, la preuve en est que *la pédagogie et les actions de nettoyage répétées fonctionnent*.

Grande mobilisation pour le nettoyage des plages de l'Épine



La *mobilisation* a pris fin autour du verre d'amitié dans une *ambiance conviviale* et agréable sous une belle journée.

Le bureau

FÉCAMP (76)

Ce vendredi 28 avril dernier à 7 h, nous nous sommes retrouvés à huit pour le départ de Fécamp vers la Norvège, via l'aéroport de Roissy Charles De Gaulle. Notre petit groupe de copains était composé de trois membres du bureau et de cinq adhérents de l'AFUP, prêts à affronter les conditions météo encore hivernales de Bodo, situé au nord de la Norvège.

Après plusieurs heures de transports en voiture et avion, c'est vers 20 h que nous prenons place dans notre *cabane* de pêche, plutôt proche d'un bel appartement avec une vue magnifique sur le Fjord situé au pied du logement. Dès le samedi matin, après le briefing pour la prise en main des bateaux, nous partons à la *découverte de notre terrain de jeu* pour la semaine à venir. Nous sommes *bien couverts* (température du séjour entre -5°C et 4°C) et, le sourire aux lèvres, nous prenons possession des *trois bateaux open* en aluminium que nous avions réservés. La magie opère immédiatement, le *paysage est absolument magnifique* et les *premiers poissons* sont montés à bord... Nous enchaînerons nos *sessions de pêche matin et après-midi* après un passage à l'appartement bien mérité afin de *déguster nos prises sélectionnées* et nous réchauffer un peu.

Tout est prévu dans le camp de pêche pour nous faciliter le séjour. Labo tout équipé pour préparer le poisson pour nos repas, ponton à une centaine de mètres du logement, commerce à quelques centaines de mètres, séchoir pour les habits et chaussures si besoin, machine à laver...

Notre *semaine dans les Fjords* nous a permis de *sortir pêcher tous les jours* matin et après-midi, voire tard le soir avec un crépuscule aux alentours de 23 h. Nous avons eu la chance de *toucher de très beaux poissons*, tous aux leurres et à la canne : fletans, morues, juliennes, lieus noirs et autres loups de l'atlantique.

Gérard Lefrançois
président



Manifestations

Organisation de la journée du 16 septembre 2023

L'accueil des participants se fait à 8 h au port de Lézardrieux devant le yacht club le samedi 16 septembre 2023. Les équipes viennent émerger dès leur arrivée. Il leur est remis un sac contenant :

- une **carte plastifiée de la zone** contenant le nom et le téléphone des organisateurs, le canal VHF utilisé, les emplacements des commissaires et au recto de cette feuille, l'équipement de sécurité obligatoire ;
- une **feuille par bateau pour noter les prises** (pensez à prendre un stylo) ;
- une feuille plastifiée avec le **nom** et le **numéro de l'équipe** ;
- une feuille plastifiée avec le **logo à poser à côté des poissons photographiés**.

PS : n'oubliez pas de prendre un **smartphone** ou un appareil photo numérique pour **photographier vos prises**. L'organisation ne fournit pas de nourriture pour les participants le midi, **pensez à prendre votre ravitaillement**.

LÉZARDRIEUX (22)

Lodenn Peskafishing 2023

07h30- 08h00	Café croissant
08h00 - 08h30	Briefing et point météo
08h30 - 09h00	Départ en convoi du port de Lézardrieux vers la ligne de départ à Loguivy de la mer
09h30	Début de la Compétition
17h00	Fin de la compétition
16h30- 17h00	Retour à Loguivy de la mer et émergement sur le bateau commissaire
17h00-17h30	Retour au port de Lézardrieux en convoi
18h00	Annnonce des résultats et pot de l'amitié

Le bureau de Lodenn Ha Peskatadenn

BERCK-S/MER LES STERNES (62)

Le vendredi 12 mai 2023, le club des Sternes pêche en mer, plus particulièrement monsieur William Gosselin, participait à notre vie associative en accueillant les enfants et les maîtresses de plusieurs écoles de Berck et des environs pour un projet intergénérationnel sur Berck.

Le projet Journée de la mer étant de **favoriser les échanges de savoir, savoirs faire entre les jeunes et les habitants de Berck et environs. Les enfants de l'école maternelle Charles Perrault, avec d'autres écoles et associations, ont emmené les deux géants Kristiane et Roger voir la mer. Les conditions atmosphériques, loin d'être clémentes, n'ont en rien découragé les organisatrices et participants** à cette activité. Après être passés par le phare de Berck, le calvaire des marins, contemplant les phoques dans la baie d'Authie, l'ensemble de la troupe est venu se mettre à l'abri et au chaud dans le foyer du club des Sternes pour y prendre leur repas et s'y réchauffer. Un grand merci à tous ceux qui ont participé ou organisé.

Jean-Luc Coret

Journée de la mer



LION-S/MER (14)

Soirées danses orientales

Le CPPL a organisé le 18/03/2023 une soirée festive pour le club qui a permis de nous retrouver autour d'un bon couscous.

Colorpeps, un **groupe de jeunes femmes** a animé la soirée par des danses orientales, puis elles n'ont pas hésité à se joindre aux danseurs. L'animation musicale et la soirée dansante furent un succès. Ces jeunes femmes sont **classées à un niveau européen pour la danse orientale**, et participeront en août prochain à un **concours international en Espagne**. Tous nos vœux de réussite à ce concours les accompagnent. Merci aussi à toutes celles et tous ceux qui ont oeuvré à la réussite de cette soirée.

Arlette Halley
présidente

(56) LARMOR-PLAGE

Troc nautique et puces

L'Association pêche plaisance de Larmor-Plage a organisé son **troc nautique et puces les 29 et 30 avril 2023** et a connu **très belle affluence**, dans une **ambiance chaleureuse et musicale** sous une météo plus que clémente.

Nous avons enregistré une **forte participation d'exposants** comparativement aux années précédentes.

Catherine Le Pallec
APPL-Service Communication



Pour 4 personnes
Préparation : 20 minutes
Cuisson : 30 minutes

SALADE DE MOULES TIÈDES À LA FÊTA ET AUX LÉGUMES D'ÉTÉ

Ingrédients :

- 2 kg de moules de belle taille
- 1 verre de vin blanc sec
- 150 g de fêta
- 1 bouquet de persil
- 400 g de petits pois frais (ou surgelés)
- Quelques feuilles d'épinards frais
- 2 courgettes
- 1 poivrons rouge
- 1 poivron vert
- 1 concombre
- 8 tomates cerises
- Une douzaine d'olives noires
- 2 échalotes
- 1 gousse d'ail
- Huile d'olive
- Vinaigre de xérès
- Moutarde à l'ancienne
- Sel, poivre

Préparation

Cuire les moules dans une cocotte avec un filet d'huile d'olive, un verre de vin blanc, une échalotte hâchée et des brins de persil. Couvrir mais remuer régulièrement le tout pendant 15 à 20 minutes. Retirer les moules de leur coquille, réserver dans un plat chaud.

Cuire les petits pois frais : les plonger dans l'eau bouillante salée durant 10 minutes, puis dans l'eau froide afin de préserver leur croquant et leur couleur vert tendre.

Couper la fêta en petits dés (ou l'émietter suivant les goûts). Émincer les courgettes en fines lamelles et les faire sauter à la poêle avec un peu de beurre, l'échalotte et la gousse d'ail ciselées. Couper le concombre en petits cubes, les tomates cerises en quartiers et les poivrons en lanières.

Dressage

Disposer les feuilles d'épinards, les courgettes sautées (chaudes) et les petits pois frais. Déposer les moules tièdes au centre du plat et ajouter autour les lamelles de poivrons, la fêta, les dés de concombres et les quartiers de tomates. Décorer avec des olives noires.



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm

2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 18 € (7 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).

3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 18 € (15 € abonnement *Pêche Plaisance* + 3 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - fnpp@orange.fr - www.fnpp.fr

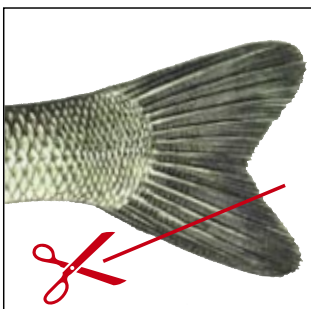
Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

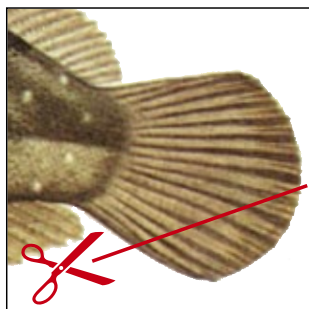
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

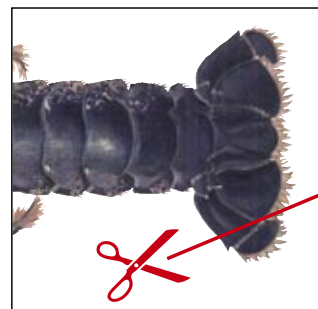
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



Les outils FNPP

The collage features several key FNPP resources:

- RESPECTONS LES TAILLES** brochures for the Mediterranean and Atlantic/Manche/Sea of North regions, listing minimum catch sizes for various fish species.
- Guide des bonnes pratiques** brochures for fishing in the sea and on the beach.
- Pêche Plaisance** magazine cover.
- Carte Fédérale** forms for membership and boat registration.
- Adhèrent** membership card.
- RESPECTONS LES TAILLES** ruler with a list of fish species and their minimum catch sizes.

Bonne mer,
bon vent
à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

Dernière minute | Newsletter | Presse | FNPP | Décrets-Arrêtés | Associations | Adhésions

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: contact@fnpp.fr

Respectons les tailles

✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (arrêté du 30/12/2021 modifiant l'arrêté du 17/05/2011 imposant le marquage des captures) - * Tailles préconisées FNPP

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

POISSONS	
Alose	30 cm
Anchois	12 cm
Baliste	* 23 cm
Bar 2/jour/pêcheur	✂ 42 cm
Bar moucheté	30 cm
Barbue	30 cm
Bonite	✂ * 40 cm
Cardine	20 cm
Chapon	30 cm
Chinchard	15 cm
Congre	60 cm
Dorade coryphène	✂ * 60 cm
Dorade grise/Canthère grisét	23 cm
Dorade rose	✂ 40 cm
Dorade royale	✂ 23 cm
Églefin	30 cm
Espadon	✂ LJFL* 170 cm
Flet	20 cm
Hareng	20 cm
Lieu jaune	✂ 30 cm
Lieu noir	✂ 35 cm
Limande	20 cm
Limande sole	25 cm
Lingue julienne	63 cm
Lingue bleue	70 cm
Lotte/Baudroie	50 cm
Maigre	✂ 50 cm

Makaire blanc	✂ LJFL* 168 cm
Makaire bleu	✂ LJFL* 251 cm
Maquereau*	✂ 20/30 MMN* cm
Merlan	27 cm
Merlu	27 cm
Mostelle	30 cm
Mulet	30 cm
Morue cabillaud	✂ 42 cm
Orphie	30 cm
Pagre	✂ * 30 cm
Plie carrelet	27 cm
Rouget barbet ou de roche	15 cm
Rouget grondin	* 15 cm
Roussette	* 40 cm
Saint-pierre	* 30 cm
Sar commun	✂ 25 cm
Saumon	50 cm
Sardine	11 cm
Sole commune	✂ 25 cm
Thon germon	✂ LJFL* 2/3* kg
Thon listao	✂ LJFL* * 45 cm
Thon obèse	✂ LJFL* * 100 cm
Thon rouge	LJFL* 30 kg ou 115 cm
Truite de mer	35 cm
Turbot	30 cm
CRUSTACÉS	
Araignée de mer	12 cm
Crevette bouquet	5 cm

Crevettes autres	3 cm
Étrille	6,5 cm
Homard*	✂ LC* 8,7/9 HF* cm
Langouste*	✂ LC* 11 cm
Langoustine	LT* 9 cm
Tourteau	13 A/15 Nord 48° cm
MOLLUSQUES	
Bulot	4,5 cm
Clovisse	4 cm
Couteau	10 cm
Coque	2,7/3 LB* cm
Coquille Saint-Jacques	11 cm
Huître creuse	5 cm
Huître plate	6 cm
Mactre solide	2,5 cm
Moule	4 cm
Ormeau	9 cm
Oursin piquants exclus	4 cm
Oursin (Bretagne) piquants exclus	5,5 cm
Palourde européenne	4 cm
Palourde japonaise	3,5/4 CM* cm
Palourde rose	4 cm
Pétoncle noir	4 cm
Poulpe	750 g
Praire	4,3 cm
Telline	2,5 cm
Vernis	6 cm
Vénus	2,8 cm

* A : Atlantique, MMN : Manche et Mer du Nord, ECH : Est du Cap de la Hague, BG : Baie de Granville, HF : Hauts-de-France, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

MÉDITERRANÉE

POISSONS	
Allache	* 12 cm
Anchois	9 cm
Baudroie	* 50 cm
Bogue	* 12 cm
Castagnole	* 12 cm
Cernier	45 cm
Chapon	30 cm
Chinchard sévère	15 cm
Congre	60 cm
Denti	✂ * 50 cm
Dorade coryphène	✂ * 60 cm
Dorade grise/Canthère grisét	23 cm
Dorade royale	✂ 23 cm
Loup	✂ 30 cm
Makaire bleu	✂ 251 cm
Maquereau*	✂ 18 cm
Maquereau espagnol	18 cm
Marbré	20 cm
Merlu	20 cm
Mostelle	* 30 cm

Mulet muge	* 20 cm
Oblade	* 12 cm
Orphie	* 30 cm
Pageot à gros œil	40 cm
Pageot acarné	17 cm
Pageot commun	15 cm
Pagre commun	✂ 18 cm
Pélamide	* 40 cm
Raie pastenague	* 36 cm
Raie torpille marbrée	* 36 cm
Rouget barbet	15 cm
Rouget grondin	15 cm
Roussette	* 40 cm
Saint-pierre	* 30 cm
Sar commun	✂ 23 cm
Sar à museau pointu	18 cm
Sar à tête noire	18 cm
Sardine	11 cm
Saupe	* 12 cm
Sole commune	✂ 25 cm

Sparailon	12 cm
Thon germon	✂ * 3 kg
Thon listao	✂ * 45 cm
Thon obèse	✂ * 100 cm
Thon rouge	30 kg ou 115 cm
CRUSTACÉS	
Crevettes rose	2 cm
Homard*	✂ LT* 30 cm
Langouste*	✂ LC* 9 cm
Langoustine	LT* 9 cm
MOLLUSQUES ET AUTRES	
Coque	2,7 cm
Coquille Saint-Jacques	10 cm
Huître creuse	6 cm
Huître plate	6 cm
Oursin	5 cm
Palourde européenne	3,5 cm
Palourdes autres	3 cm
Praire	2,5 cm
Telline	2,5 cm

AUTRES ESPÈCES faisant l'objet d'un marquage obligatoire : espadon voilier, maigre, marlin bleu, rascasse rouge, thazard, thon albacore, voilier de l'Atlantique.

Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir : espadon (Méd.), esturgeon, raie blanche, raie brunette (sauf CIEM Vld&e), corb, mérour brun.
Espèces soumises à quotas : espadon (Atl.), thon rouge.

* LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.
 * Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langouste peut intervenir avant le débarquement.